PRÉFET
DU CALVADOS
Liberté
Égalité
Fraternité

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE

CALVADOS - Unité paysagère 15

LE BASSIN DE VIRE DANS SON ÉCRIN BOCAGER ET VALLONNÉ

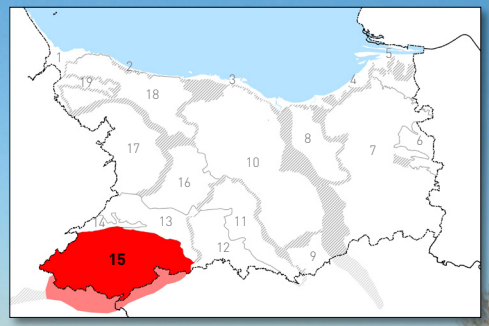

Le Mesnil-Robert.

Direction **R**égionale de l'**E**nvironnement, de l'**A**ménagement et du **L**ogement de Normandie
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

MODE D'EMPLOI

UNITÉ PAYSAGÈRE

Le livret caractérise une **unité paysagère** du département. D'après le guide du Ministère « Les Atlas de Paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages » :

Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

Certains éléments de paysages sont en interaction. Les systèmes que forment ces éléments de paysages dessinent **les structures paysagères.** *Celles-ci distinguent l'unité paysagère étudiée de celles qui l'entourent. Ce sont elles qui caractérisent un paysage. Ces structures paysagères intègrent trois dimensions : topographique, fonctionnelle et symbolique.*

SOURCES DES CARTES

Localisation
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Carte des paysages
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Anciennes UP >

Relief-Hydrographie
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Zones humides surfaciques 2020 > DDT38

Agriculture / Boisements
- RPG 2020 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Bâti
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Monuments historiques et SPR > Ministère Culture
- Sites inscrits classés > DREAL

Carte des évolutions
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

CITATIONS DE L'INVENTAIRE DES PAYSAGES DE BASSE-NORMANDIE DE 2001

Dans le cadre de l'actualisation de l'Inventaire réalisé en 2001, des passages en sont cités pour caractériser les unités paysagères.
Ils expriment des éléments de connaissance des paysages, des évolutions ou des permanences.
Ils sont mis en lumière par les **encarts gris**, écrits en italique et entre guillemets.
Les encarts bleus peuvent également servir à citer d'autres sources, mentionnées dans les encarts.

« Textes issus de l'Inventaire des paysages de Basse-Normandie de 2001. »

LES REPRÉSENTATIONS SOCIOCULTURELLES DES PAYSAGES

Les livrets présentent les représentations sociales des paysages relevant des modèles globaux et locaux. Les représentations du modèle global sont issues du travail d'analyse des représentations iconographiques (peintures, littérature grise, sites web, etc.) réalisé en annexe des livrets UP. Des références à ce travail sont indiquées dans le livret sous la forme d'**encarts jaunes arrondis**. D'autre part, les représentations du modèle local sont issues du travail réalisé en ateliers tout au long de la démarche, avec les acteurs locaux. Les références à ce travail sont balisées sous la forme d'**encarts bleus rectangulaires**.

- **Représentations iconographiques socioculturelles (« modèle global »)**

« Les modèles globaux renvoient à une culture académique et aux représentations paysagères véhiculées par les arts : la littérature, ou la peinture mais aussi la photographie ou le cinéma... Cette échelle évoque les processus d'« artialisation » qu'avait mis en évidence Alain Roger (Court traité du paysage, 1997). Elle renvoie également aux différents stéréotypes véhiculés par les médias : la presse, la télévision et les sites web touristiques... » (voir Cadiou Nathalie et Luginbühl Yves. *2. Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine*. In Paysage au pluriel, édité par Claudie Voisenat, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995). ► **Voir l'étude des représentations sociales commandée par la DREAL, et réalisée en 2023 par Clément Briandet.**

- **Représentations sociales issues des ateliers (« modèle local »)**

« Les modèles locaux font référence à la culture locale, aux rapports sociaux qui interviennent dans les représentations que les populations se forgent du paysage. » (voir N.C. & Y.L. Paysage au pluriel)
Ces représentations et systèmes de valeurs locaux complètent les modèles globaux et s'y articulent. Mais ils en sont parfois bien différents. L'atlas intègre la prise en compte des modèles locaux à travers les nombreuses productions réalisées au cours des ateliers avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). ► **Voir annexe méthodologique des ateliers.**

« Titre ou citation »
Analyse en une phrase.
> Voir p. référence en annexe
Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

Éléments issus de l'analyse sociologique.

LE PATRIMOINE VISUEL : POINTS DE VUE ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

L'étude propose une cartographie (non exhaustive) du « patrimoine visuel ». Cette cartographie a été construite à partir de sources multiples :
- Les points de vue reconnus et institutionnels, voire historiques : localisés sur le Scan 25 de l'IGN, faisant l'objet d'un ensemble d'illustrations et de représentations consultables dans les offices de tourisme, dans les guides (notamment le guide vert) et sur les sites web des collectivités.
- Les points de vue « profanes », issus des ateliers avec les EPCI, des observations de terrain des paysagistes et des échanges avec le comité technique.

TENDANCE D'ÉVOLUTION PAYSAGÈRES - RECONDUCTION À PARTIR D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Les évolutions paysagères sont illustrées par des reconductions de photographies aériennes sur des secteurs caractéristiques de l'unité. Les reconductions sont réalisées sur un pas de temps pouvant aller de 1960 à 2020 ou de 2000 à 2020, selon l'intérêt des évolutions qu'elles présentent. L'analyse des reconductions s'appuie sur de l'observation des photographies et sur des données IGN pour les bâtiments (BDTopo 2020).

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

De manière générale, les photos sont issues des campagnes de terrain du groupement Passeurs © (sauf mentions). Les photographies prises au drone sont fournies par la DREAL.

SOMMAIRE

Mode d'emploi du livret 2

Sommaire 3

À premières vues 4

IDENTIFICATION DES PAYSAGES 5

Intitulé, délimitation et éléments de situation 7

Limites paysagères 8

COMPOSANTES PAYSAGÈRES 10

La géologie 12

Le relief et l'hydrographie 13

L'agriculture et les boisements 14

L'urbanisation, les équipements, les sites et le bâti protégé 15

Les paysages institutionnalisés, reconnus et protégés 16

Les représentations locales des paysages 17

Les belvédères et itinéraires paysagers 18

STRUCTURES PAYSAGÈRES 19

Les collines bocagères viroises et leurs coteaux boisés 21

- La campagne bocagère viroise 22
- Les vallées humides bucoliques 24
- L'agglomération de Vire 26
- Les pentes boisées patrimoniales et récréatives 28

ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS 30

Les grandes tendances des évolutions 32

Exemple d'un secteur représentatif 33

Paysages en évolution, paysages en débats 34

Les dynamiques par structure paysagère 35

Les communes de l'unité paysagère 45

À PREMIÈRE(S) VUE(S)

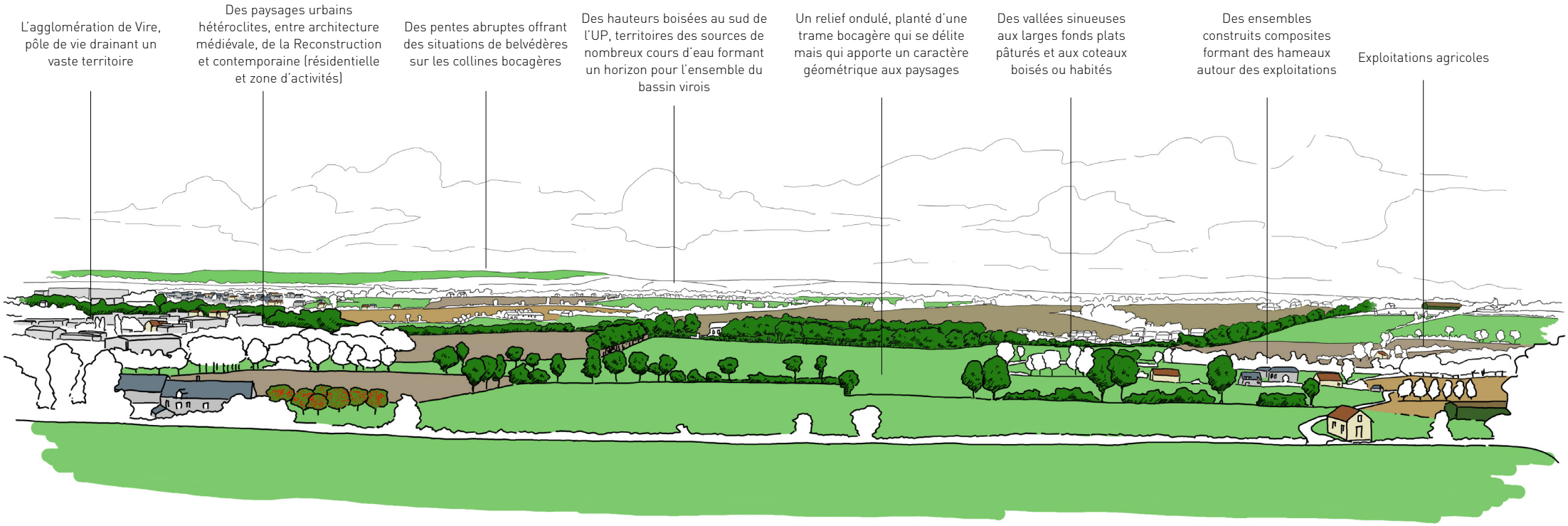

Porte d'entrée dans le Calvados, le bassin virois est un territoire emblématique qui s'étend depuis les hauteurs granitiques du sud du département jusqu'au synclinal bocain.

Le bassin virois forme un écrin bocager pour la ville de Vire, traversé par des vallées herbagères ondulées et cultivées et bordé par des hauteurs pentues et boisées formant des limites paysagères.

Les paysages sont composés de motifs typiques et caractéristiques du Calvados : une trame bocagère structurante qui se délite sur les collines, des herbages en fonds de vallées, des boisements sur les coteaux ponctués de constructions patrimoniales et Vire, une ville médiévale détruite puis reconstruite, inscrite dans le patrimoine moderne du Calvados, situé sur les bords de la Vire.

Les paysages virois sont façonnés au quotidien par des pratiques agricoles, économiques et sociales qui évoluent même s'ils sont le témoin d'une certaine permanence. Certains secteurs sont particulièrement sensibles au réchauffement climatique.

*L'ensemble paysager s'étend sur les départements de la **Manche***

Le présent livret concerne la partie calvadosienne

La Manche

Limite d'unité paysagère épaisse

Limite d'unité paysagère nette

Limite départementale

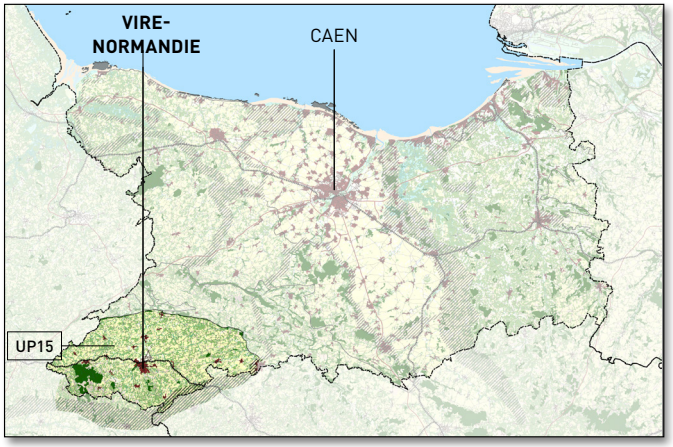

Unité paysagère n°15 « Le bassin de Vire dans son écrin bocager et vallonné ».
Carte des unités paysagères du Calvados et de leurs limites - 2022.

A IDENTIFICATION DES PAYSAGES

Le Mesnil-Robert.

ACTUALISATION DE L'INTITULÉ ET DES PRINCIPES DE DÉLIMITATION

• Identification des paysages

« Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

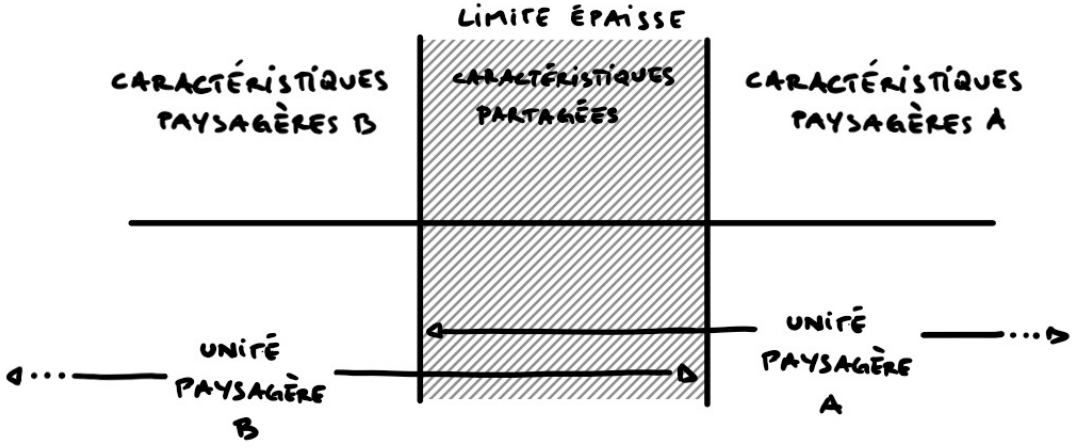

La définition des principes a ainsi mené à distinguer deux grandes typologies de limites :

- Les **limites nettes**, formées par les basculements francs entre deux unités, par un relief marqué, une lisière ou un changement radical d'occupation du sol, pouvant être représentées par un trait fin sur une carte.

- Les **limites « épaisses »**, en fondu ou dégradé subtil, formées par des basculements lents entre deux unités. Elles peuvent être de deux natures :

  - **« stables »**, généralement liées à la douceur des changements de relief, aux boisements, etc.

  - **« progressives »**, liées à des dynamiques anthropiques comme le développement de l'urbanisation, un changement de pratiques agricoles, sylvicoles ou éventuellement ostréicoles (en mer), ou encore l'installation d'équipements (éoliennes par exemple), voire le changement climatique. Dans ce cas, une évolution future de la limite est à prévoir.

D'autre part, nous considérons qu'une limite, par définition, est toujours **partagée** entre deux unités, qu'elle soit nette ou épaisse. Par conséquent, le cas d'une limite épaisse implique que le territoire de **la limite appartient aux deux unités** à la fois, tel que le schéma suivant l'illustre. Dans les fiches par unité, les territoires des limites épaisses sont représentés de cette manière, qu'elles soient stables ou progressives.

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **1 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A15).

Un total de **9 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

INTITULÉ

L'intitulé d'une unité paysagère est défini selon les principes définis par le guide des Atlas de paysages du Ministère.

Il demande à ce que la notion de paysage prime avant tout, en croisant des caractéristiques géographiques et anthropiques et un élément de localisation d'ordre toponymique ou socioculturel.

DÉLIMITATION

Les principes de délimitation s'appuient sur différents critères, notamment liés à la définition du paysage issue de la Convention Européenne du Paysage : une interaction de facteurs naturels et humains, intégrant une dimension perceptive, socioculturelle.[1] Il s'agit donc de croiser les éléments géographiques : le relief, l'hydrographie et la végétation ; et les éléments anthropiques de l'occupation du territoire : l'urbanisation, l'architecture et l'agriculture, en tenant compte de leur histoire et de leurs évolutions récentes.

Le caractère maritime du département est également un facteur incontournable : l'estran et ses évolutions quotidiennes, les paysages des marées, la vue de la mer et l'appel du large, et bien sûr, la dimension mémorielle profondément inscrite dans les paysages côtiers des plages et de leurs équipements.

Tous ces éléments interviennent dans la définition des limites des unités paysagères, y compris la part de subjectivité du regard de chacun, de son ressenti et de ses représentations. On peut donc partir du principe qu'il existe différentes manières de délimiter des unités paysagères, mais que l'essentiel est d'assurer une cohérence des choix, entre les limites des unités du département elles-mêmes et avec celles des unités des départements voisins, définies précédemment sur l'Orne et la Manche, à venir sur l'Eure et la Seine-Maritime.

Pour plus de détail sur les principes de délimitation, voir le fichier « Méthodologie de l'Atlas du Calvados ».

1. Selon la CEP, le terme « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

LIMITES DE L'UNITÉ ET ÉLÉMENTS DE SITUATION

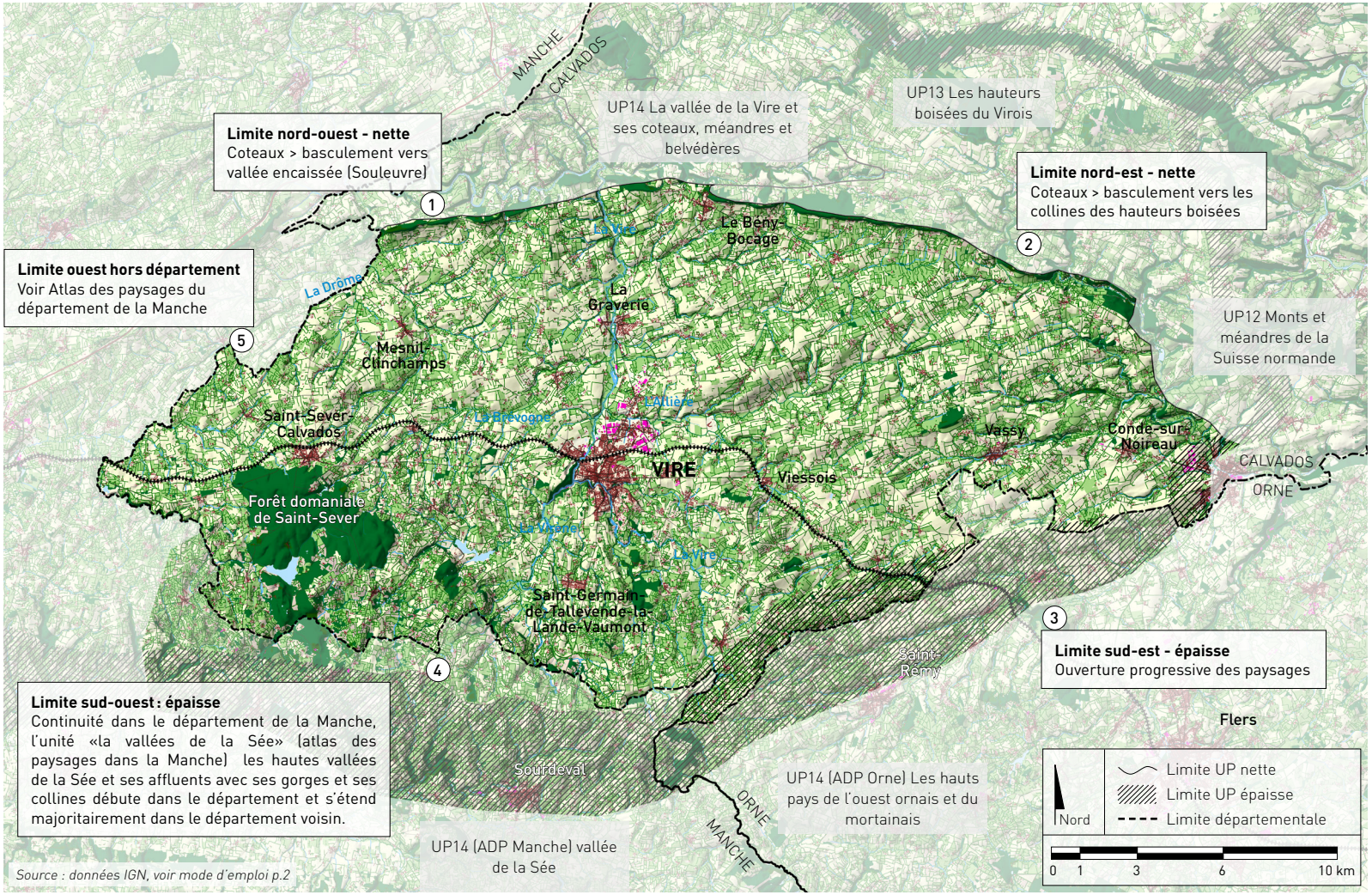

LÉGENDE

- Cours d'eau
- Boisement
- Bocage
- Prairie
- Grande culture
- Bâti résidentiel, patrimonial, agricole et équipements
- Activités économiques, artisanales et industrielles
- Route départementale
- Autoroute
- Voie ferrée

L'INTITULÉ proposé de « Le bassin de la Vire dans son écrin » ne fait pas tout à fait l'unanimité des participants dans la mesure où « cela exclut certains paysages dont surtout le côté montagneux ».

Au fil des échanges pour tenter de trouver un intitulé plus exact avec les paysages vécus et perçus, émerge une proposition qui fait l'unanimité des participants à l'atelier :

- LE BASSIN DE VIRE DANS SON ÉCRIN BOCAGER ET VALLONNÉ

ANCIENNE ET NOUVELLE DÉLIMITATION

L'inventaire de 2001 définissait quatre unités dans ce secteur :

- Le Bassin de Vire dans son écrin de hauteurs boisées
- Le Haut Bocage transparent, aux talus en dentelle,
- Les Hauts Pays de l'ouest ornais et du Mortainais,
- Le Val de Sée dans son écrin, un bocage original en voie d'effacement.

Dans un souci de synthèse et rassemblement des unités paysagères de 2001, le parti pris est de réunir le Val de Sée, le Bassin de Vire et les hauteurs du sud en une seule unité, en lui associant les escarpements visibles depuis la vallée. En appliquant le même principe de visibilité au nord, le bassin de Vire est associé aux escarpements qui forment sa toile de fond au sud, c'est-à-dire les escarpements du Haut Pays de l'ouest Ornais et du Mortainais. Par conséquent, l'unité du Haut Bocage fusionne avec celle du Bassin de Vire. L'unité « Les Hauts Pays de l'ouest Ornais et du Mortainais » n'est plus présente dans le département du Calvados. En effet, la limite épaisse entre les deux unités se situe sur la limite départementale, dans l'épaisseur des plissements de Tinchebray et Saint-Quentin-les-Chardonnets.

La ligne de crête qui sépare les escarpements de la vallée de la Sée et ceux du Bassin de Vire étant dans le département de la Manche, l'unité de la vallée de la Sée déborde légèrement dans le Calvados.

LIMITES PAYSAGÈRES

1 2 Limite nette : **Lignes de crête boisées**

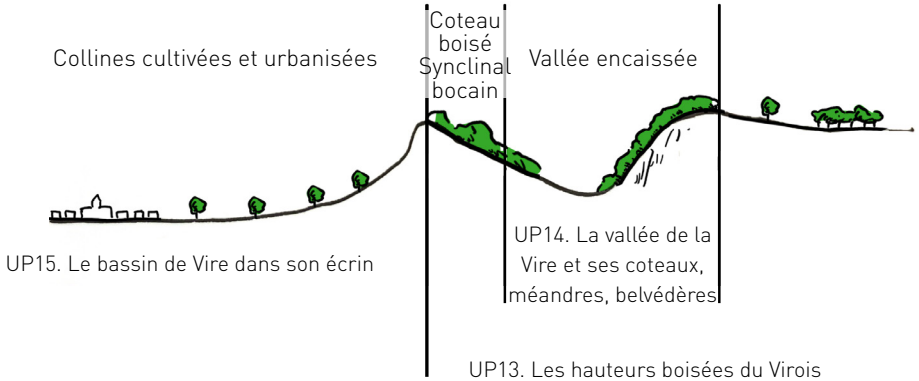

La coupe ci-contre à gauche réunit les deux caractéristiques des limites nord-est et nord-ouest : le coteau du synclinal bocain présent au nord-est se prolonge au nord-ouest et à ceci s'ajoute les méandres et la vallée encaissée qui forment la limite nord-ouest.

3 4 Limite épaisse : **Ligne de crête et escarpements**

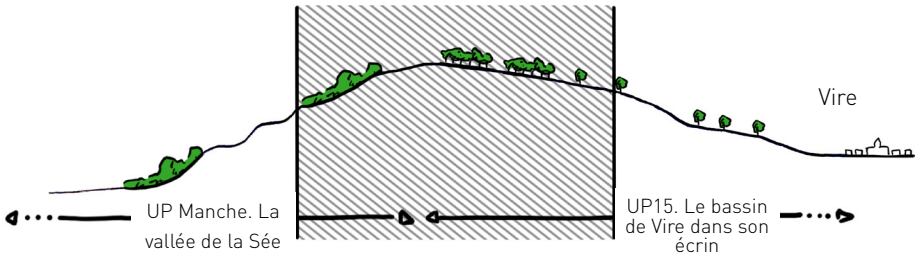

La coupe ci-contre à gauche réunit les deux caractéristiques des limites sud-est et sud-ouest : la ligne de crête présente au sud-ouest, extrémité de la vallée de la Sée, s'affaisse doucement au sud-est.

1 **Limite nord-ouest - nette**

Au nord-ouest, la vallée encaissée de la Souleuvre, affluent de la Vire, crée une rupture dans les paysages des hauteurs boisées. La ligne de crête crée un basculement paysager important dans la vallée encaissée de la Souleuvre, puis dans le bassin de Vire. Trois limites se succèdent dans un transect très court.

2 **Limite nord-est - nette**

Au nord-est, le profil du coteau, caractéristique du relief du synclinal bocain, forme une limite franche. Le coteau crée un basculement paysager net, car au-delà, les paysages sont plus boisés et la topographie plus marquée.

3 **Limite Sud-est : épaisse**

Au sud, la topographie marque une limite épaisse où la transition paysagère entre les hautes collines bocagères et les collines en contrebas dans le bassin de Vire, est créée par une ouverture progressive des paysages.

4 **Limite Sud-ouest : épaisse**

La limite avec l'UP vallée de la Sée est epaisse. Il s'agit de la ligne de crête qui sépare les escarpements du sud de Vire et du nord de la vallée de la Sée.

MODIFICATION DES LIMITES PAYSAGÈRES FACE AUX TENDANCES D'ÉVOLUTION

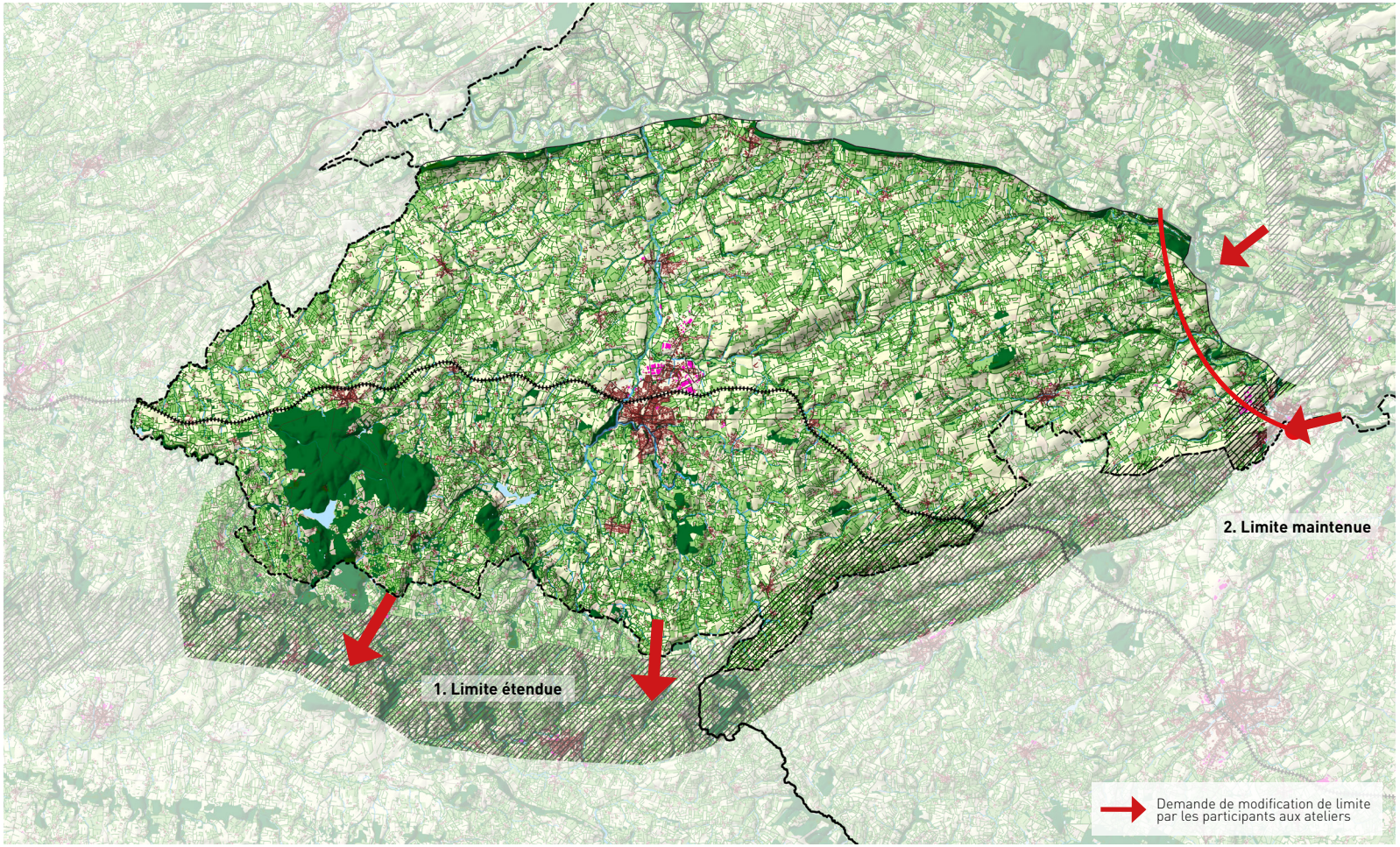

Les limites proposées pour l'unité paysagère sont admises par les participants des ateliers.

Deux propositions ont été exprimées et repérées sur la carte mentale :

1. Étendre la limite partagée et l'épaissir au sud de l'unité paysagère pour inclure la transition paysagère vers la vallée de la Sée.

> La demande a été validée.

2. Épaissir la limite partagée à l'est vers l'intérieur de l'unité paysagère pour inclure l'ensemble du secteur collinaire de transition paysagère du bassin virois vers le Mortainais.

> La demande a été infirmée.

Ce secteur est à la croisée de plusieurs unités paysagères mais la vallée de la Druance et les rebords des hauteurs boisées du Virois constituent des formes structurantes, définissant des limites paysagères. Dans la vallée de la Durance, au profil encaissé, les vues sont resserrées et non larges comme dans le bassin virois.

B COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Le Mesnil-Robert.

DÉCOMPOSER ET CARACTÉRISER POUR COMPRENDRE L'UNITÉ DES PAYSAGES

• Caractérisation des paysages :

« Dans un Atlas de paysages, on entend par caractérisation l'étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Un Paysage...

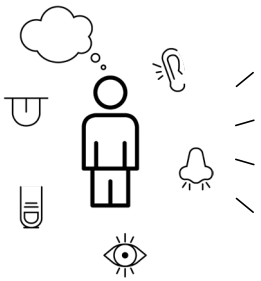

Perceptions et représentations

Une partie de territoire perçue

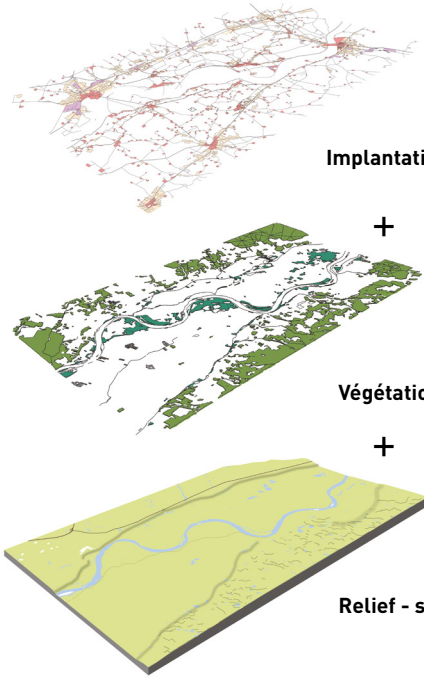

Le paysage représente un « tout », un ensemble de **familles thématiques, appelées « composantes », reliées par des logiques d'implantation**.

Ce chapitre vise à étudier ces composantes paysagères pour définir et comprendre leurs interrelations et leurs logiques.

Par exemple :

- Pourquoi le relief s'est formé de telle manière, selon la nature du sol et du sous-sol ?

- Pourquoi les milieux et leur végétation se sont-ils développés à certains endroits ?

- Pourquoi cultive-t-on telle espèce à tel endroit ?

- Et enfin, pourquoi l'homme s'est-il implanté de telle manière sur ce territoire ?

L'étude des composantes permettra, d'une part, de répondre à ces questions, et d'autre part, en conjuguant ces réponses, de confirmer la délimitation de l'unité paysagère.

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **1 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A15).

Un total de **9 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

LA GÉOLOGIE

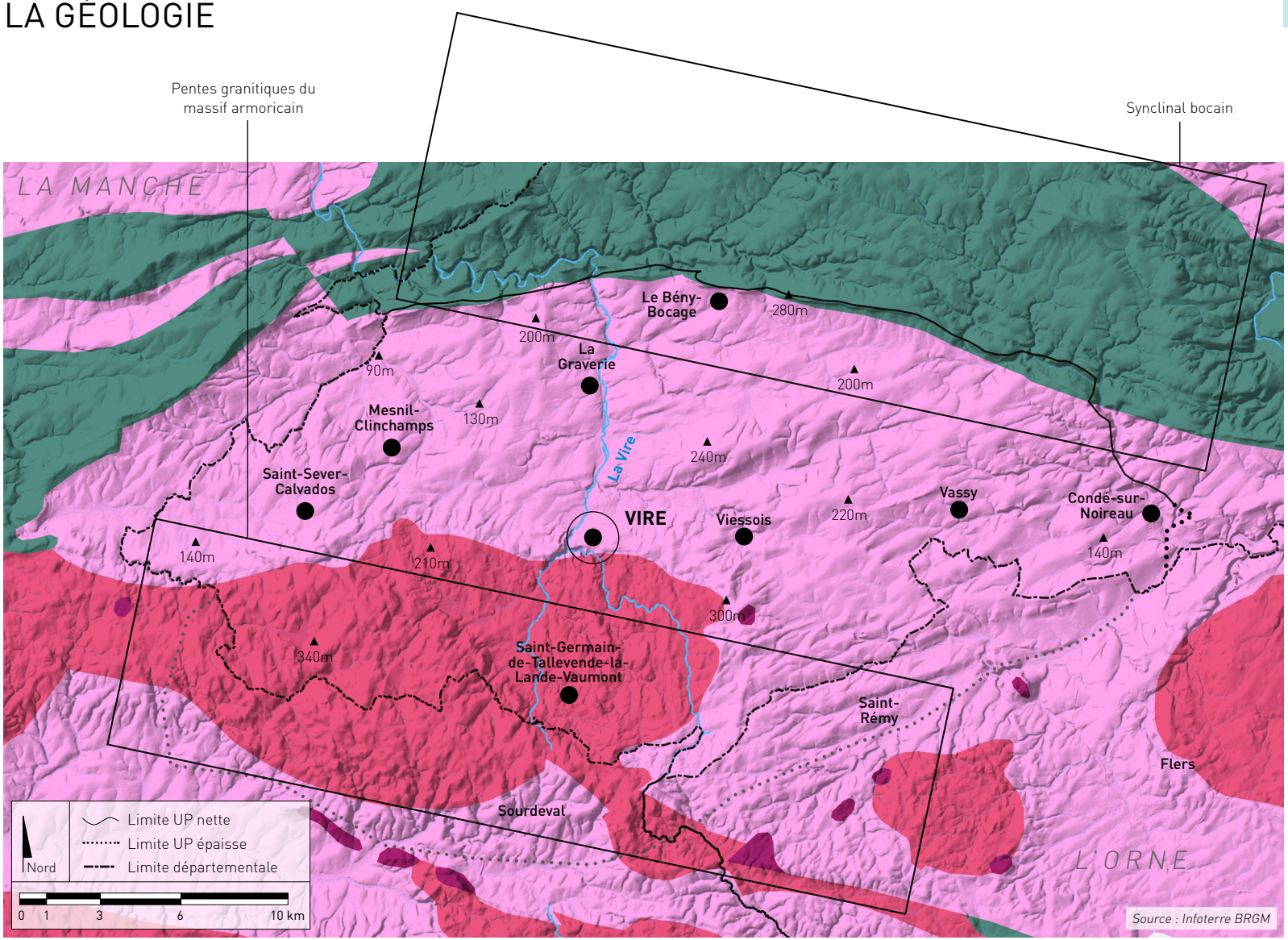

k-o-s : Schistes/Quartzite/Grès (Cambrien-Ordovicien) du Synclinal bocain

b2 Schistes et grès (Briovérien supérieur)

5 Leucogranite (Briovérien)

3 Granodiorite de Vire (ou granite) (Briovérien)

Unité urbaine

Regroupement urbain principal

À l'échelle du Calvados, voire même de la Normandie, le bassin de Vire, situé sur le massif armoricain, a un socle géologique spécifique, composé principalement de granite et de schistes.

L'unité paysagère est délimitée au nord par les grès et schistes du synclinal bocain.

Le massif granitique au sud de l'unité, accueille les plus hautes altitudes du Calvados. Les sols sont plutôt acides et assez filtrants (quand le granite est altéré en arène granitique).

Le sous-sol schisteux dans la majeure partie de l'unité supporte des paysages de collines parcourus par de nombreux cours d'eau. Les schistes, plus tendres que le granite, sont plus exposés à l'érosion. Les vallées se creusent et dessinent les paysages caractéristiques de succession de collines du bassin de Vire.

La spécificité géologique de cette unité, formée par un sous-sol schisteux au nord et granitique au sud, est visible sur l'architecture des bâtiments traditionnels : granite de Vire rose, murs en schiste et toits en ardoise.

LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

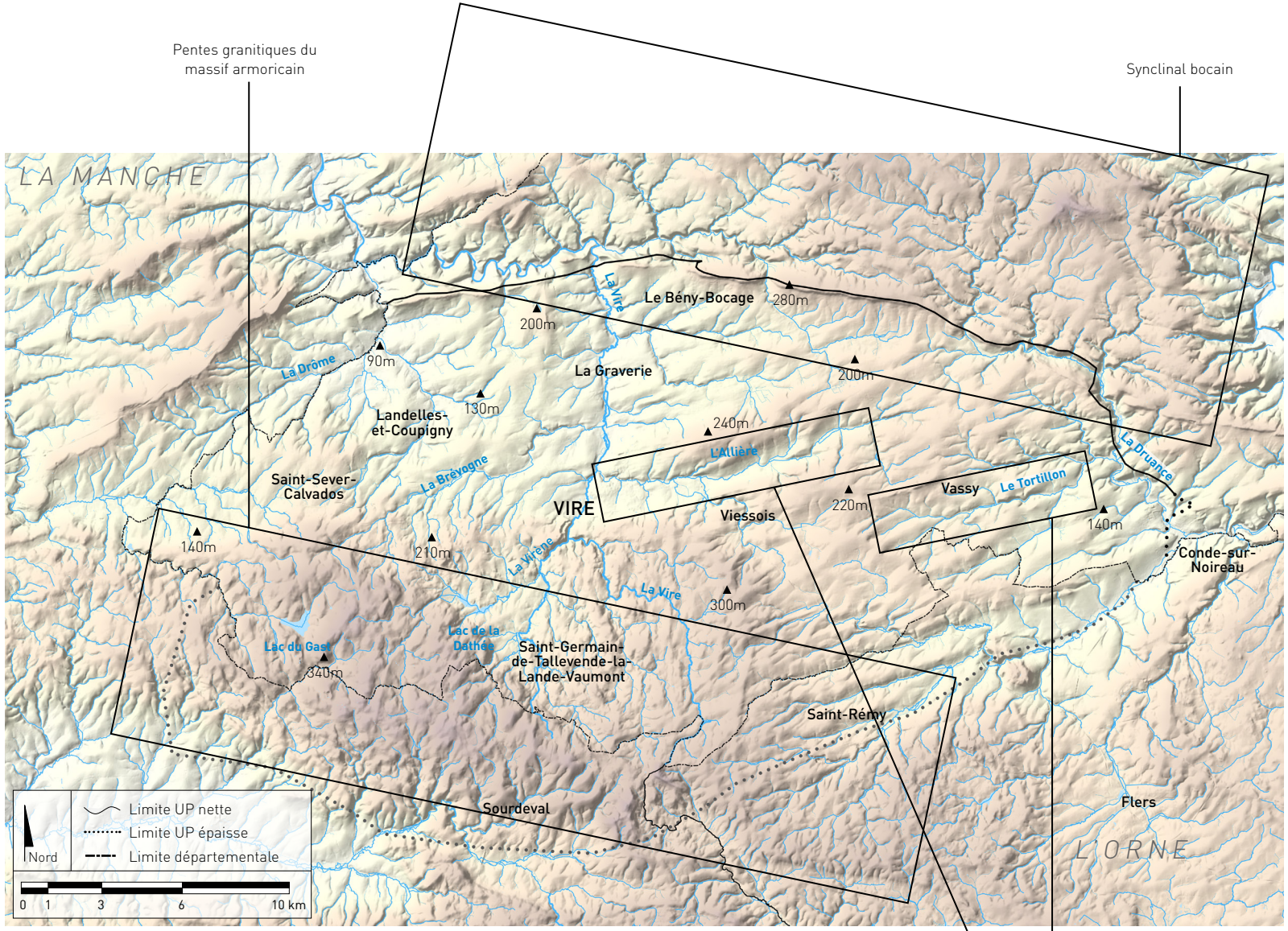

Le bassin de Vire présente une topographie caractérisée par :

-Des coteaux marqués au nord (le synclinal bocain) et au sud les pentes armoricaines.

- Des collines érodées par le passage de plusieurs rivières appartenant pour la plupart au bassin-versant de la Vire : la Brévogne, l'Allière, la Virène, etc.

La nature schisteuse du sous-sol explique le caractère vallonné des paysages du bassin de Vire, notamment par le passage des rivières principales, qui crée de larges vallées à fond plat.

La partie sud-est du territoire accueille les principaux sommets et quelques buttes, que l'on perçoit depuis de nombreux endroits de l'unité. De plus, cette partie du territoire accueille plusieurs zones humides créées par la stagnation de l'eau, sur les replats au pied des pentes, d'où découlent les nombreux petits cours d'eau. C'est le cas de la cuvette de St-Germain-de-Tallevende, ou encore du lac de la Dathée, qui accueille un espace de loisirs, et du lac du Gast.

Vire, qui s'est implantée à la croisée des cours d'eau principaux, marque la limite entre la topographie des pentes granitiques du massif armoricain et le bassin vallonné au pied du synclinal bocain.

Une transition d'eaux avec la Manche

La grande mosaïque bocagère est aussi un territoire d'eaux. Le chevelu des rus est dense et retrouve la Vire.

DREAL Normandie, Les représentations culturelles et touristiques

> Voir p.441

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

L'AGRICULTURE ET LES BOISEMENTS

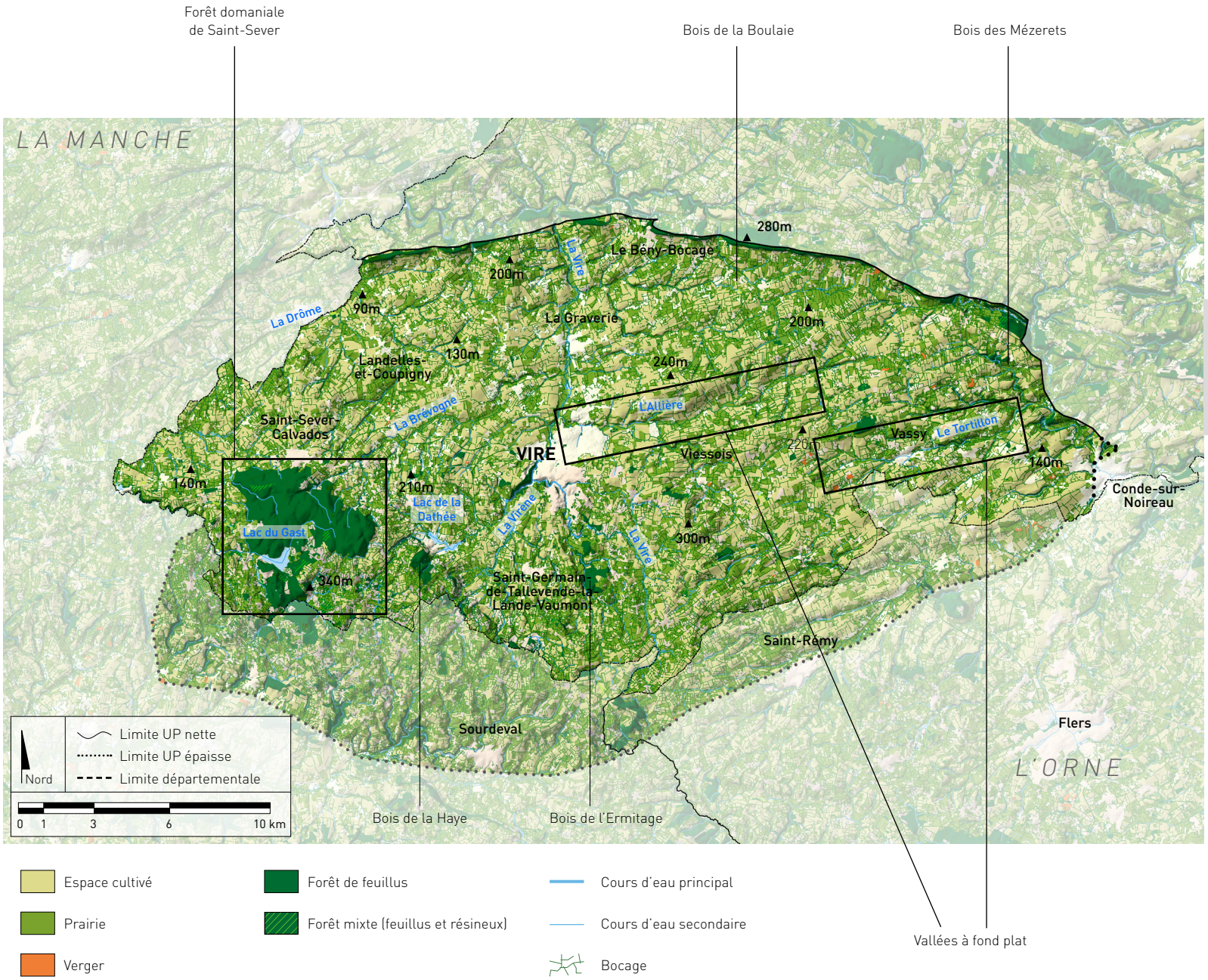

Les paysages du bassin de Vire sont façonnés par :

- Un bocage spécifique appelé bocage « virois »

- Des boisements bien identifiés sur les pentes les plus fortes, particulièrement au sud de l'unité.

- Des fonds de vallées à fonds plats pâturés

La particularité du bocage virois vient de la forme des haies aux larges mailles, généralement plantées sur talus et constituées de plusieurs essences végétales selon les secteurs : le chêne (partie Nord), le hêtre (dans la partie Sud), l'aulne sur les rives des cours d'eau, le noisetier, le châtaignier, le frêne. Le bocage virois a tendance à se déliter.

« 91 % du territoire est occupé par des terres agricoles, avec une orientation dominante herbagère dédiée à l'élevage (plus de la moitié du territoire est occupé par des prairies) ».

***Source** : Atlas des paysages de la Manche.*

Les secteurs autour de Vire-Normandie sont soumis à de nombreux risques tels que le ruissellement et l'érosion des sols. Ils sont accentués lorsque les sols sont transformés pour la mise en culture.

La forêt domaniale de Saint-Sever, majoritairement composée de feuillus (hêtre principalement) , se situe sur les hauteurs de l'unité, positionnée sur les pentes granitique. Elle marque le passage des paysages largement façonnés par l'élevage (au sud) et ceux de plus en plus façonnés par la culture céréalière (beaucoup de maïs, peu de prairies).

Une andouille si célèbre

Etape gastronomique du Calvados, le pays de Vire est particulièrement connu pour son andouille et ses produits agricoles de terroir.

DREAL Normandie, Les représentations culturelles et touristiques

> Voir p.441

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

L'URBANISATION, LES ÉQUIPEMENTS ET LE BÂTI PROTÉGÉ

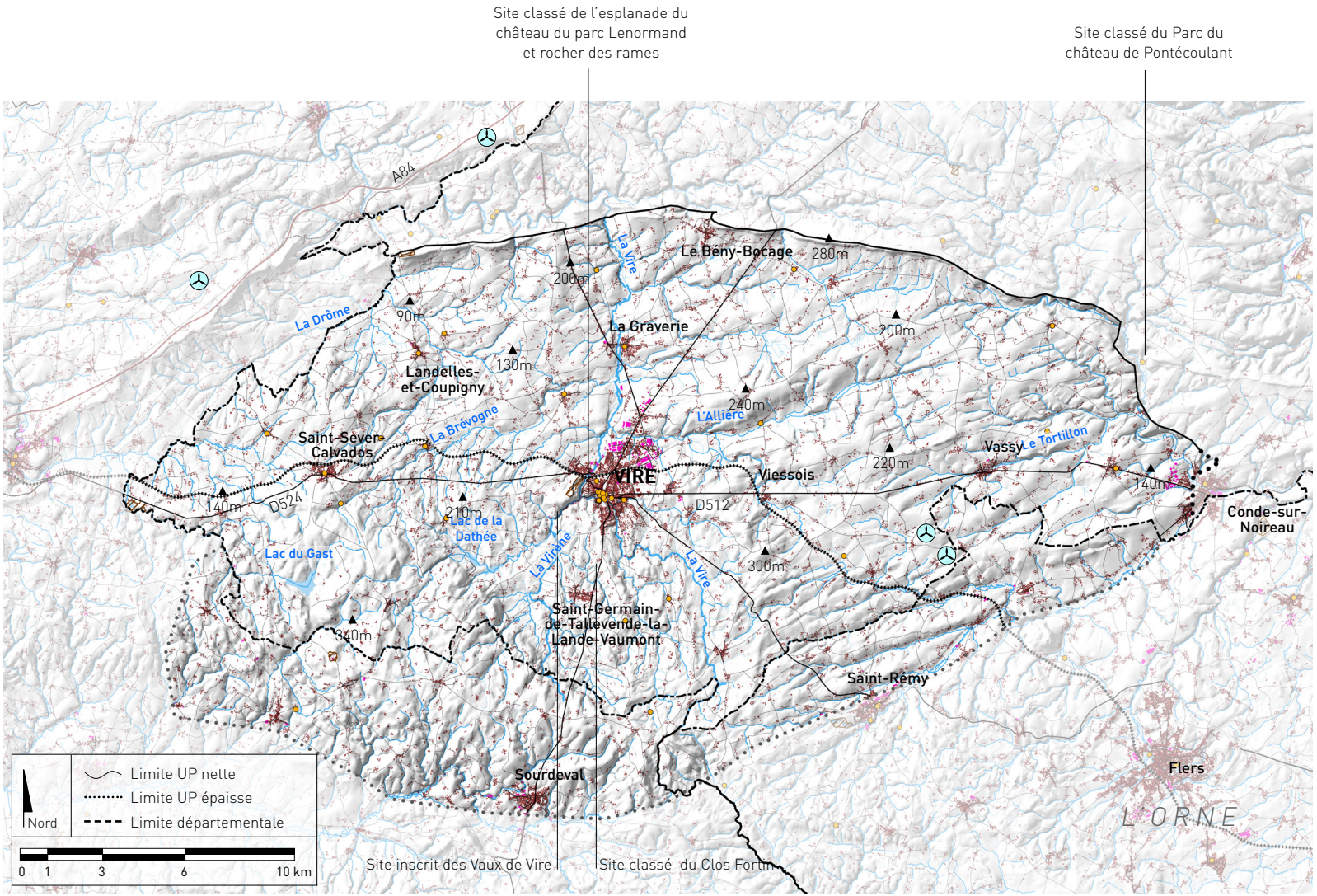

Bâti résidentiel
Bâti à caractère industriel et commercial
Carrière
Cours d'eau principal
Cours d'eau secondaire
Autoroute
Route départementale
Voie ferrée
Édifice classé au titre des Monuments historiques
Parc éolien

Les paysages du bassin virois se repartissent en plusieurs secteurs habités :

- Un habitat dispersé, sous forme de petits villages, hameaux et ensembles construits autour des fermes. La partie nord de l'unité, offrant des terrains plats ou à pente douce présente des paysages plus densément construits que la partie sud, plus pentue.

- Des centralités urbaines situées sur l'axe Est/Ouest, le long de la voie de chemin de fer et de la Route Départementale 512. A l'échelle de l'unité, les villages sont situés aux carrefours des principaux axes de communication comme Vassy, St-Sever-Calvados.

La ville de Vire suit cette logique d'implantation. Elle se situe à la confluence de plusieurs cours d'eau (Vire, Virène, l'Allière) et à la jonction des hauts reliefs du socle granitique et des paysages aplanis et collinéens du socle schisteux.

Le caractère patrimonial des paysages de Vire est illustré par la présence de nombreux sites classés et sites inscrits ainsi que des monuments historiques protégés.

LES PAYSAGES INSTITUTIONNALISÉS ET PROTÉGÉS

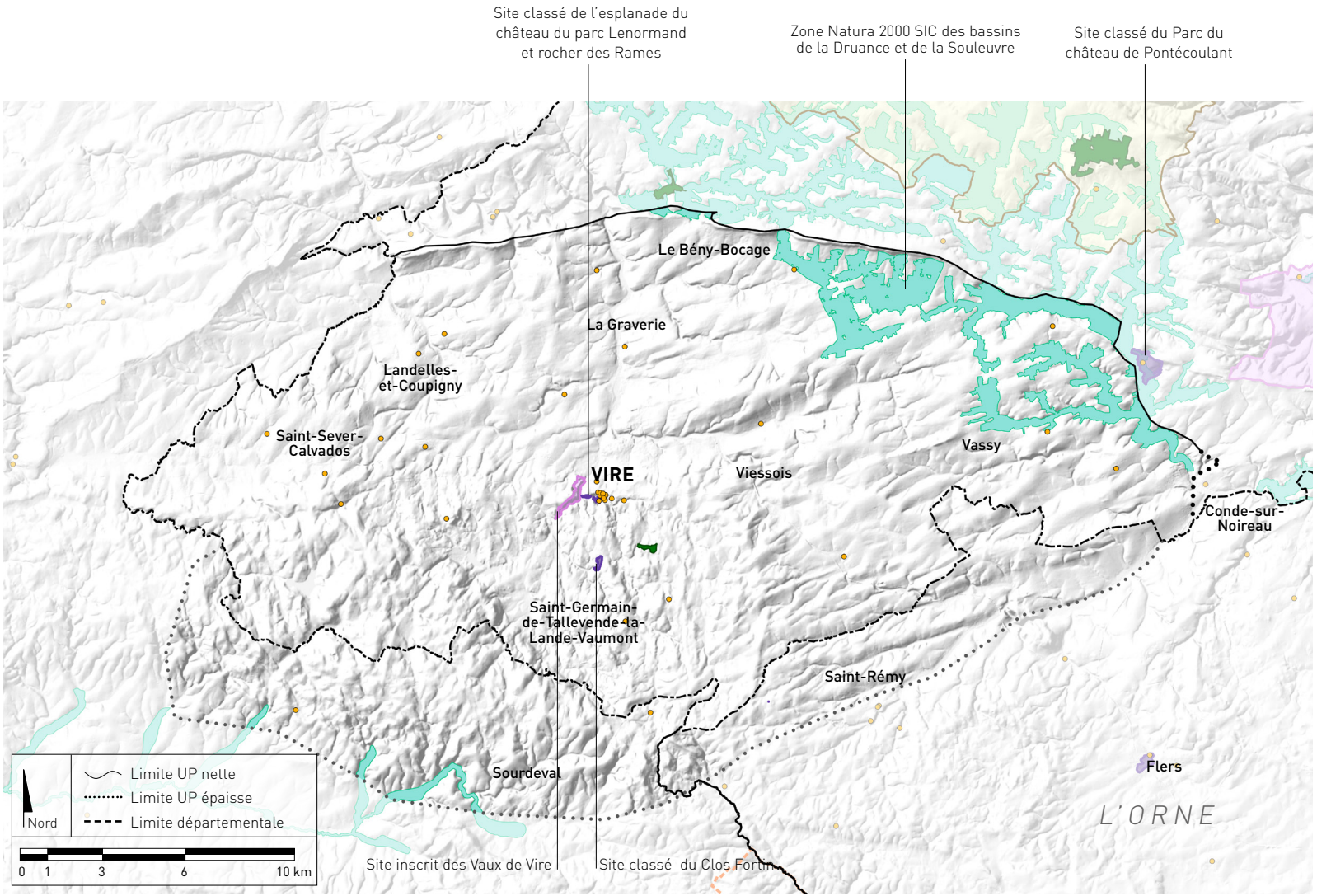

- Édifice classé au titre des Monuments historiques
- Site classé
- Site inscrit
- Plan de Paysage de Prébocage
- Espace naturel sensible
- Zone Natura 2000 (Site d'Intérêt Communautaire)

Site classé de l'esplanade du château du parc Lenormand et rocher des rames :

« (...) classé le 16 novembre 1918, c'est la toute première protection du Calvados. A cette époque, c'est un vaste espace réservé aux fêtes et aux marchés, il est ceinturé par les tilleuls centenaires qui se referment sur le donjon telle une tenaille. Le parc Lenormand n'est plus aussi étendu qu'au moment de sa protection. Un parking a été creusé le long de la route des usines et la partie sud du site est lotie dans les années 1970 pour y construire deux pavillons. Une petite route traverse désormais le parc pour rejoindre, en haut, la rue du promenoir ».

https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14001f.pdf

Site classé du Clos Fortin :

« Les terres et les bâtiments sont classés parmi les sites en avril 1943 en raison de leur caractère pittoresque et représentatif du bâti du bocage virois. A cette époque, le corps de logis principal et ses deux pavillons sont précédés d'un jardin à la française. Le Clos Fortin a conservé l'essentiel de son caractère et de son charme pittoresque. Mais, si la demeure principale est bien entretenue, les bâtiments de la ferme, hors d'eau, possèdent des toitures hétéroclites qui devraient être prochainement restaurées ».

https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14002f.pdf

Site inscrit des Vaux de Vire :

« En 1937, un entrepreneur ouvre une carrière à l'extrémité nord du bois de Saint-Martinde-Tallevende (près de la voie de chemin de fer). Devant l'émotion de l'opinion publique viroise, les Vaux de Vire sont inscrits parmi les sites le 23 février 1938 afin de stopper l'extension de la carrière. Presque intacts, les Vaux de Vire conservent un bel aspect. Ce massif boisé de feuillus sur les pentes raides de la Vire et de la Virène est le seul autour de Vire. Il constitue donc un élément très fort du paysage virois et il demeure, depuis des siècles, la toile de fond de la ville à l'ouest. Il fait partie du patrimoine de Vire même s'il se trouve sur la commune voisine.».

http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14084f.pdf

LES REPRÉSENTATIONS LOCALES DES PAYSAGES

RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 1

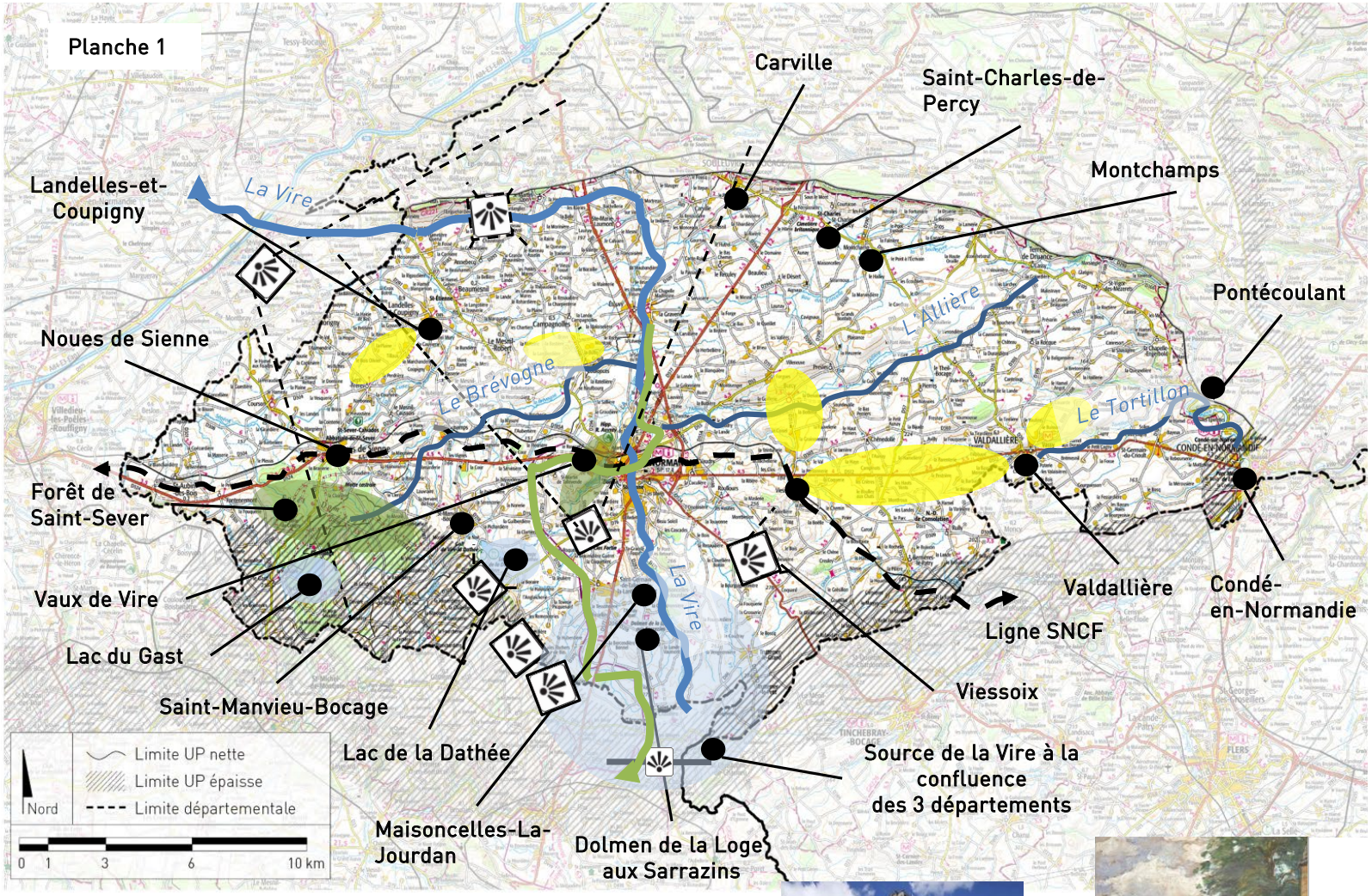

Planche 1. Eléments remarquables et ponctuels reconnus localement

- Lieux
- Points de vue
- Eoliennes

Ensemble paysager

- Lié à l'eau
- Lié au végétal
- Lié à l'urbanisation
- Lié à l'agriculture

Axe structurant le paysage

- Réseau routier
- Réseau hydrographique
- Autres (ligne THT, ligne de crête, voie ferrée...)
- Limites administratives départementales

Reconstruction mairie Vire CAUE 14

Fardel La rue du Neufbourg à Vire - Musée municipal de Vire

Les éléments structurants et ponctuels reconnus

La caractérisation locale des paysages de cette unité paysagère, s'organise dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers sur **l'identification de 3 grandes catégories d'éléments structurants les paysages**. **Le socle géologique et l'évolution des pratiques agricoles ont façonné une organisation actuelle en 3 sous-ensembles paysagers** :

1. **Le bocage virois** s'étend sur un bon tiers de l'ensemble au sud, de l'unité paysagère. C'est une zone très boisée, marquée par le relief net et parfois très encaissé du socle granitique si caractéristique du Massif Armoricain et de la Suisse normande limitrophe, dans le département voisin de l'Orne.

2. **La zone boisée très humide** qui s'étend à l'est de l'unité paysagère, annonce le passage progressif vers la Suisse Normande. Ce sous-ensemble paysager se caractérise dans les discours par les deux vallées encaissées du Tortillon et de l'Allière, tous deux affluents respectifs de l'Orne et de la Vire. Est également cité, le château de Pontécoulant. Ces éléments paysagers sont autant de lieux de promenades et de randonnées très appréciées et renommés.

3. **L'espace agricole remembré** est le troisième sous-ensemble paysager cartographié par les participants aux Ateliers des Paysages, en deux secteurs bien identifiés au nord et à l'est de la ville de Vire. Sans que cela ne soit clairement dit tel quel, l'évocation de ces lieux est quelque peu sous-appréciée dans la mesure où cela représente à la fois un paysage de plaine ouverte céréalière porteur de moins d'attaches positives de la part des participants. C'est un espace qui est sous-qualifié par son rattachement implicite à la notion de « dégradation » du bocage virois.

Exercice du photolangage : Des trois représentations iconographiques présentées, le choix unanime des participants est la photo n°1, « qui fait tout à fait la synthèse de ce que c'est le pays de la Vire ».

Vire Ministère de la culture TCF

LES BELVÉDÈRES ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

① Vue depuis la Croix St-Julien

② Panorama des bruyères au Bény-Bocage (Michelin, 2024)

③ Route panoramique sur contrefort du synclinal bocain, D56

④ Vue sur le Pays Virois depuis Montchamp (Michelin, 2024)

⑤ Calvaire de la Croix Julien, à Landelles-et-Coupigny

⑥ ⑥' Route balcon D524, entre Vire et Saint-Sever , vue vers le nord

⑦ Vue de la façade urbaine depuis le château de Vire (site classé)

⑧ Antenne des Houlles à Roulours

⑨ Vue sur le vallon urbanisé, à Vassy

⑩ Vue élargie sur le versant boisé du Gast

⑪ Vues sur le lac de la Dathée: butte aux cerfs et plage

⑫ La campagne viroise depuis les Monts Bonnel (Michelin, 2024)

⑬ Vue depuis les hauteurs de Saint-Germain

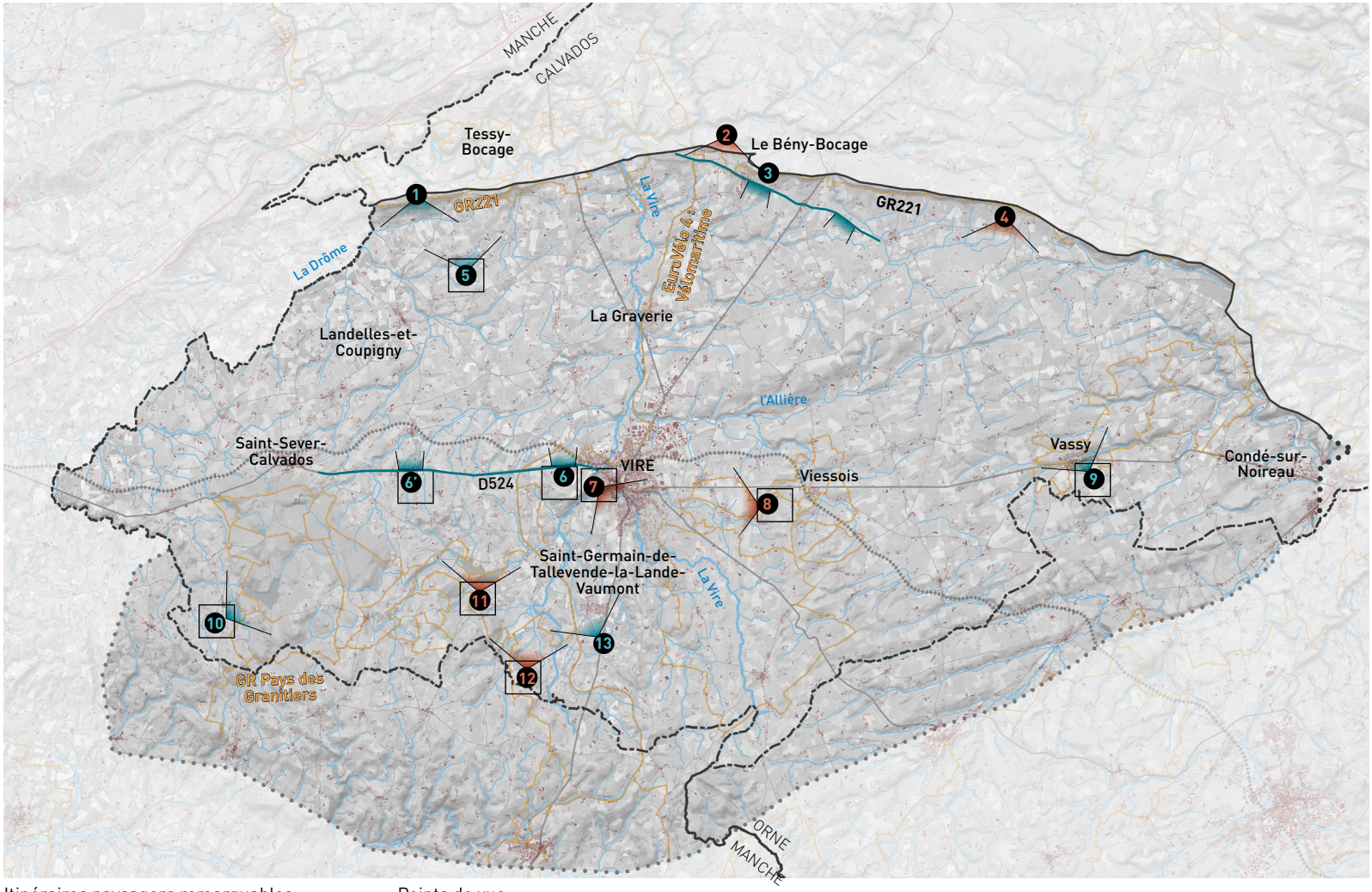

Itinéraires paysagers remarquables

Route paysagères

Sentiers de randonnées (GR et GRP)

Points de vue

Point de vue profane (identifié au cours des ateliers et des sessions de terrain)

Point de vue institutionnalisé (IGN, Michelin, sites classés, offices du tourisme,...)

Point de vue illustré pages suivantes

Les points de vue remarquables et les routes paysagères sont l'expression symbolique de la préoccupation d'un territoire pour les questions de paysage.
D'une part, par **la qualité des points de vue** et des routes paysagères, de leurs aménagements, leurs ouvertures ou encore leur lisibilité.
D'autre part, pour **ce qu'ils donnent à voir**, pour la qualité des paysages offerts à la lecture des observateurs, qu'ils soient habitants, usagers quotidiens ou visiteurs.

Les points de vue remarquables, pour la plupart existants et identifiés depuis fort longtemps, sont en quelques sortes les sentinelles de la qualité paysagère, témoins des changements du territoire et **révélateurs de l'attention** qui leur est portée ou des enjeux sociétaux et questionnements actuels.

Ils sont aussi des **vecteurs de conscience paysagère** et permettent de véhiculer **la culture du paysage**, par la confrontation des observateurs aux questions que posent les paysages révélés.

Les points de vue remarquables et les itinéraires paysagers existent sous différentes formes. Ce chapitre en fait état sans être exhaustif. Ils ont été recueillis à partir de sources diverses :

Points de vue

- Institutionnalisés, identifiés sur les cartes IGN, les cartes Michelin, dans les sites touristiques et les belvédères des sites inscrits ou classés, valorisés par la politique de la DREAL.

- Profanes, livrés par les participants lors des ateliers, souvent officieux et résultant d'une connaissance dite «profane» des paysages, et repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

Routes paysagères

- Les sentiers de randonnées, reconnus et institutionnalisés, identifiés par les cartes IGN (GR et GRP),

- Les voies aménagées et identifiées dans les documents d'urbanisme, comme les vélos-routes et les «itinéraires paysagers»,

- Les itinéraires repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

LE PANORAMA DU CHÂTEAU DE VIRE (SITE CLASSÉ)

7 Vue de la façade urbaine depuis l'esplanade du château.

Le centre-ville historique de Vire Normandie est situé en balcon sur la Vire. L'esplanade du Château permet d'apprécier cette situation stratégique et assure la possibilité de contempler la façade urbaine qui surplombe la rivière. Cette façade urbaine est composée d'une imbrication harmonieuse entre architecture médiévale et architecture de la Reconstruction. Site classé de l'Esplanade du château, du parc Le Normand et du Rocher de Rame, à Vire.

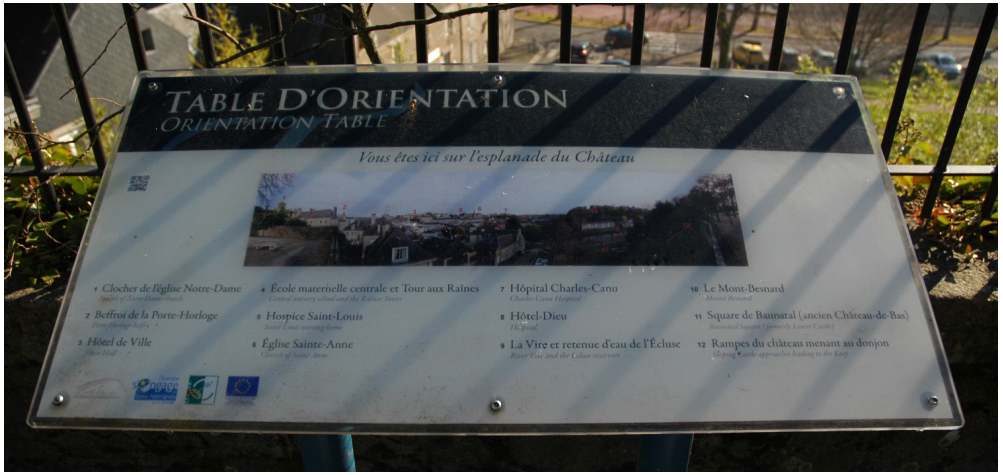

Table d'orientation installée sur l'esplanade du château offrant une lecture détaillée de la façade urbaine de Vire surplombant la Vire.

LES VUES SUR LES COTEAUX ENTOURANT LE BASSIN BOCAGER DE VIRE

Le bassin de Vire est entouré et structuré par des coteaux marqués: au nord, le synclinal bocain, au sud, les pentes granitiques du massif armoricain et à l'est les vallées à fond plat du Tortillon et de l'Allière. Ces coteaux sont structurants et présentent des paysages variés, boisés, urbanisés et bocagers. Cette diversité paysagère des coteaux est illustrée ci-dessous :

5 Calvaire de la Croix Julien, à Landelles-et-Coupigny.

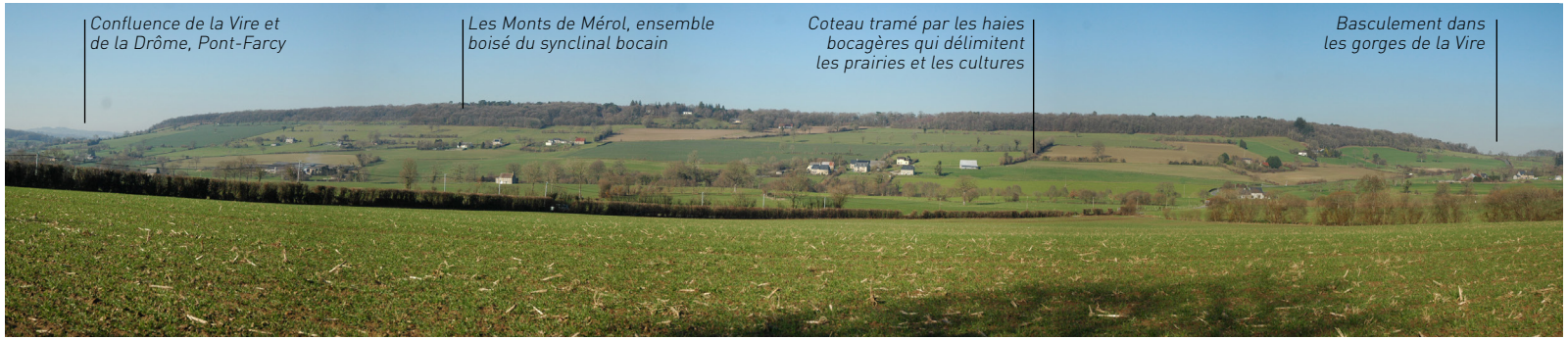

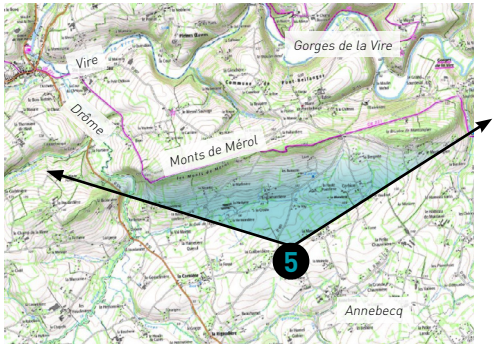

Ce point de vue illustre la forte présence des paysages de bocagers, dans l'ensemble du bassin de Vire et sur certains de ses coteaux. L'activité dominante qui façonne ces paysages est l'activité agricole. L'habitat dispersé est situé à mi-pente et les boisements forment des croupes sur les sommets.

9 Vue sur le vallon urbanisé, à Vassy (commune de Valdalliére).

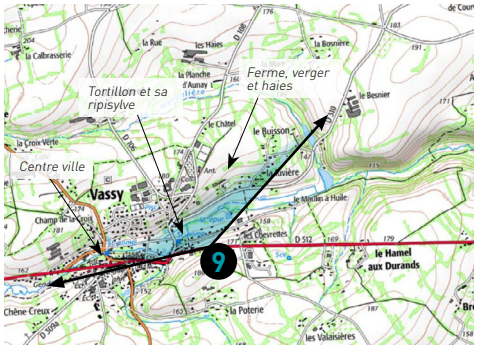

Ce point de vue illustre les coteaux habités des vallées à fond plat. Le centre-ville ancien est situé en hauteur, à proximité de la rivière, les constructions récentes se développent alignées le long des routes et le fond de vallée à fond plat, inondable est recouvert de prairies et de boisements.

10 Vue élargie sur le versant boisé du Gast.

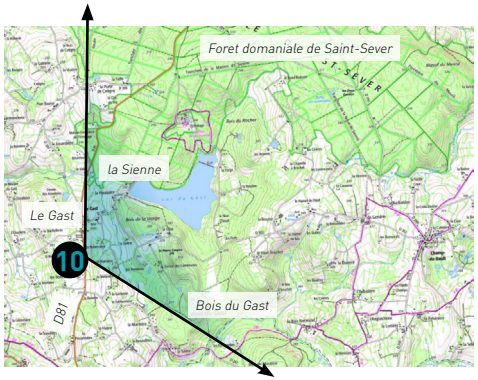

Ce point de vue illustre la troisième caractéristique des paysages de coteaux du bassin de Vire : le boisement. Ici le point de vue permet de contempler la diversité des boisements : essences (feuillus, résineux), massifs boisés sur les pentes et les sommets, épaisse ruipisylve le long des cours d'eau, etc.

LA ROUTE DÉPARTEMENTALE D524, PANORAMA VERS LE NORD

La route départementale D524, prolongée par la route D512 forme un axe structurant Ouest / Est à l'échelle de l'unité, doublé en partie par la ligne de chemin de fer. La D524 est située à 200m d'altitude, sur les bases des pentes granitiques du massif armoricain. Elle surplombe le bassin de Vire, son urbanisation et ses prairies bocagères. L'ouverture visuelle depuis cette route balcon entre Vire et Saint-Sever permet d'observer une grande partie de l'unité, jusqu'au coteau du synclinal bocain et même au delà selon la météo. Les deux photos ci-dessous permet d'illustrer la présence caractéristique d'un tissu urbain qui surplombe le bocage virois.

6 Route balcon D524, entrée ouest de Vire Normandie.

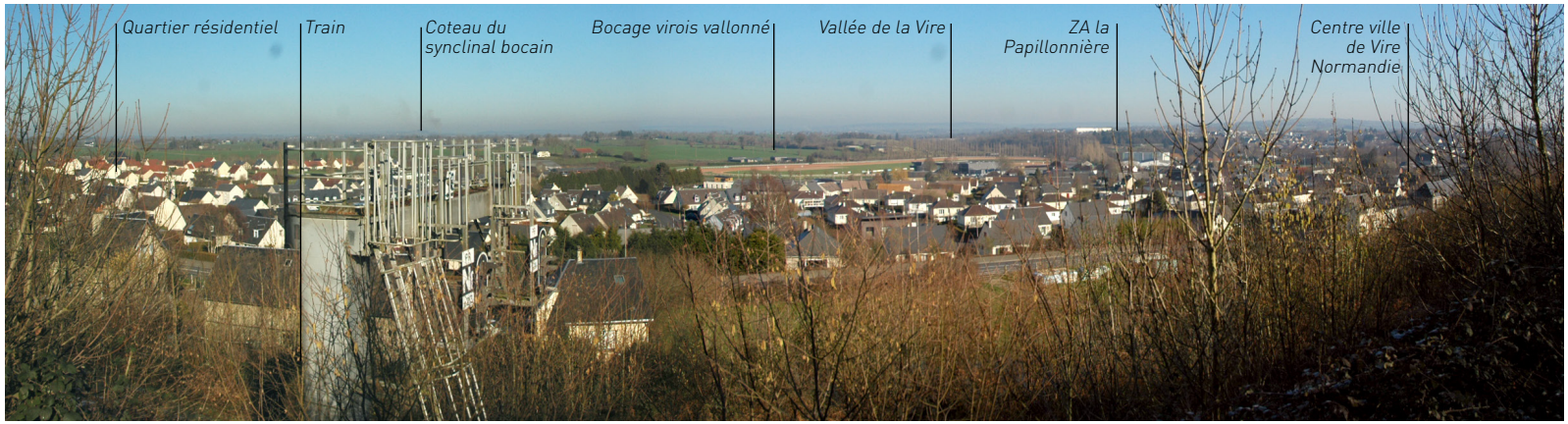

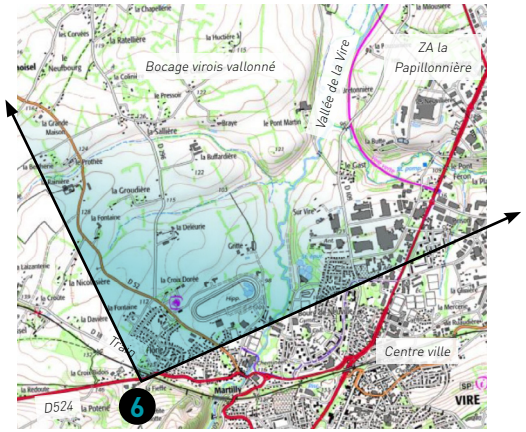

La frange ouest de la ville de Vire Normandie, composée d'équipements urbains (hippodrome), d'équipements (train, route, zone d'activité) et d'une densité urbaine au dessus des prairies bocagères.

6' Route balcon D524, entrée est de Noue de Sienne.

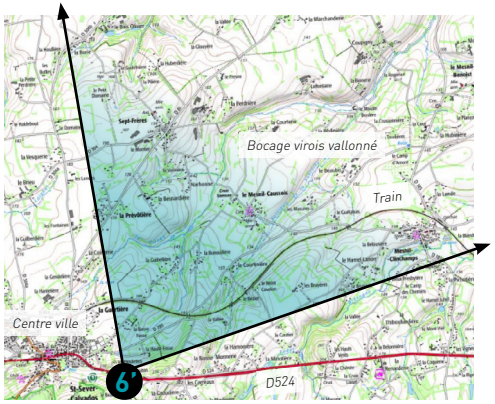

La frange est du village de Saint-Sever, composée de prairies bocagères et d'un tissu urbain relativement diffus avec de nombreuses constructions résidentielles individuelles.

LES PANORAMAS DU SUD DU DÉPARTEMENT

Les pentes granitiques du massif armoricain structurent l'extrémité sud du département. La topographie abrupte et les hautes altitudes créent des situations paysagères privilégiées pour observer les paysages boisés et humides. À proximité des sentiers balisés comme le tour du lac de la Dathée, la boucle piétonne des Houlles, et autour de la voie verte entre les crêtes du Mortainais et Vire Normandie, des panoramas remarquables offrent des points de vue de qualité sur les paysages du bassin virois.

8 Panorama des Houlles, à Roullours.

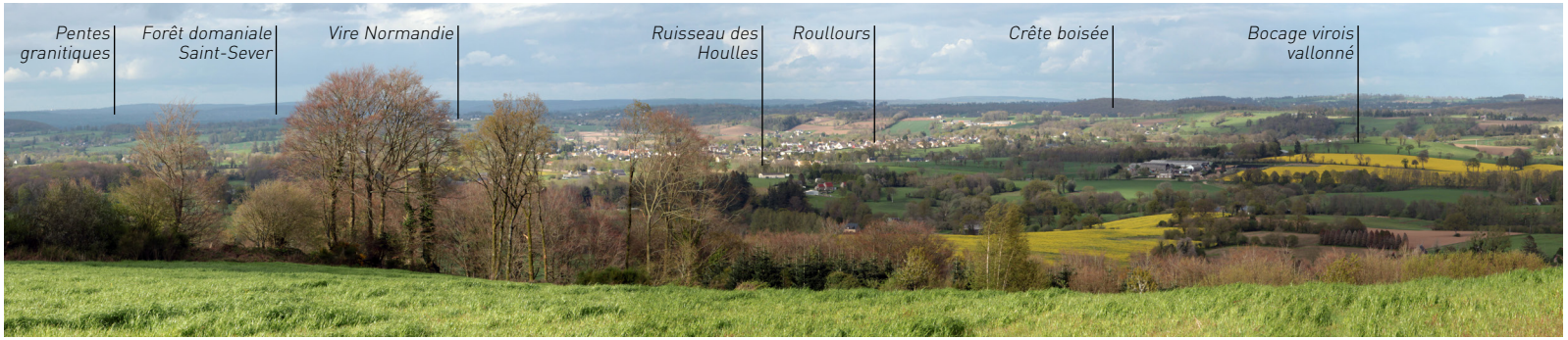

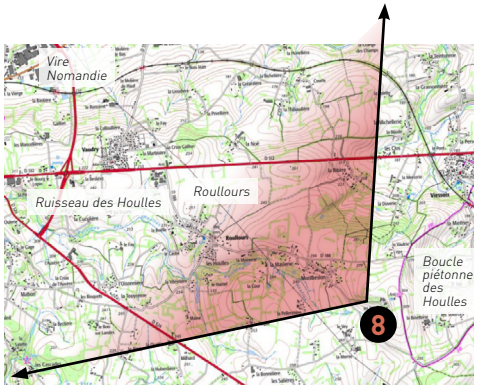

11 La Butte aux cerfs, vue sur lac de la Dathée.

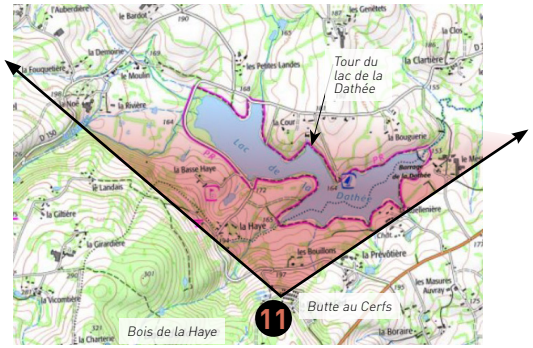

12 Les Monts Bonnel (Michelin, 2024).

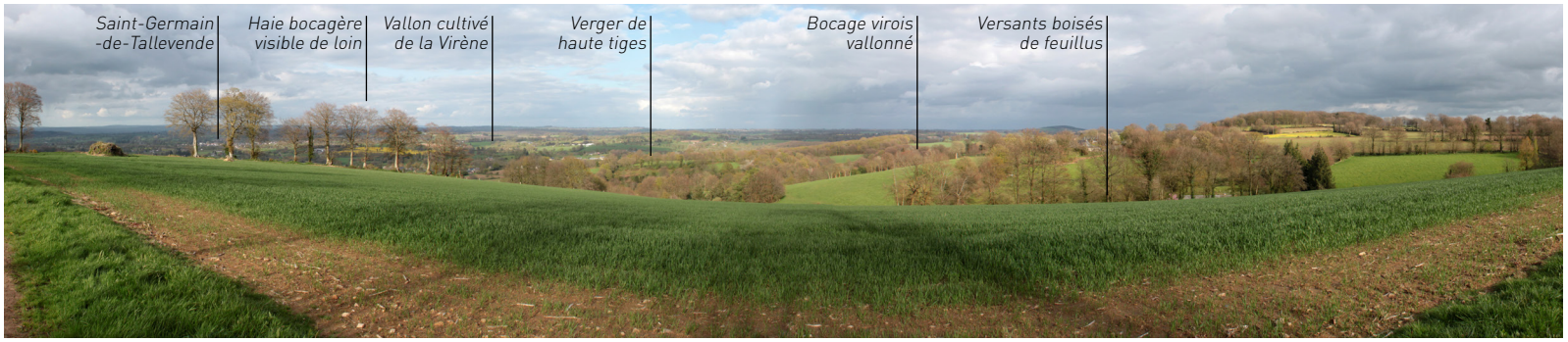

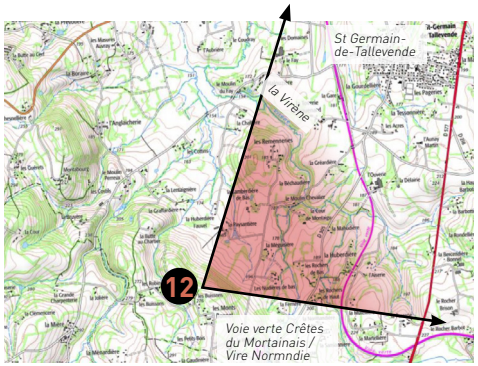

C STRUCTURES PAYSAGÈRES

Campagnolles.

L'ORGANISATION DES PAYSAGES ET DE LEURS ÉLÉMENTS

• Structures paysagères :

« Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

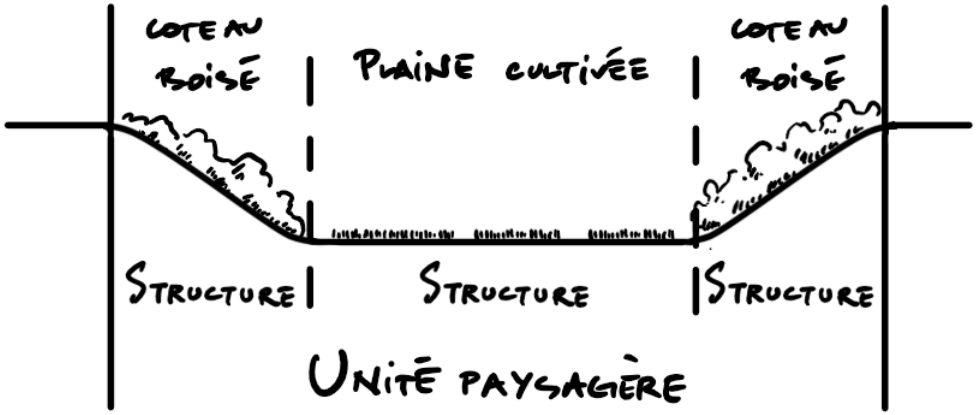

La définition des structures paysagères permet de comprendre leur organisation et leur dimension systémique.

Les structures, contrairement aux composantes, sont transversales, c'est-à-dire qu'elles peuvent croiser différents éléments, géographiques et anthropiques. Par exemple, dans le Calvados, le bocage représente une des structures récurrentes. Il peut s'agir de plateaux bocagers, de vallées bocagères, ou encore de prairies bocagères. Dans ce cas, la structure paysagère est une partie ou sous-partie de territoire.

Mais il peut également s'agir d'un système d'éléments, comme un réseau de routes plantées ou de chemins creux, éléments très présents dans le Calvados.

Les unités sont donc définies par leurs différentes structures paysagères, qui les rendent singulières et cohérentes.

Cependant, les structures paysagères peuvent constituer la limite entre deux unités paysagères et être partagées entre chacune d'elle, appartenir à l'une autant qu'à l'autre. Elles représentent alors une limite épaisse, comme définie dans le chapitre sur les limites paysagères.

LES COLLINES BOCAGÈRES VIROISES ET LEURS COTEAUX BOISÉS

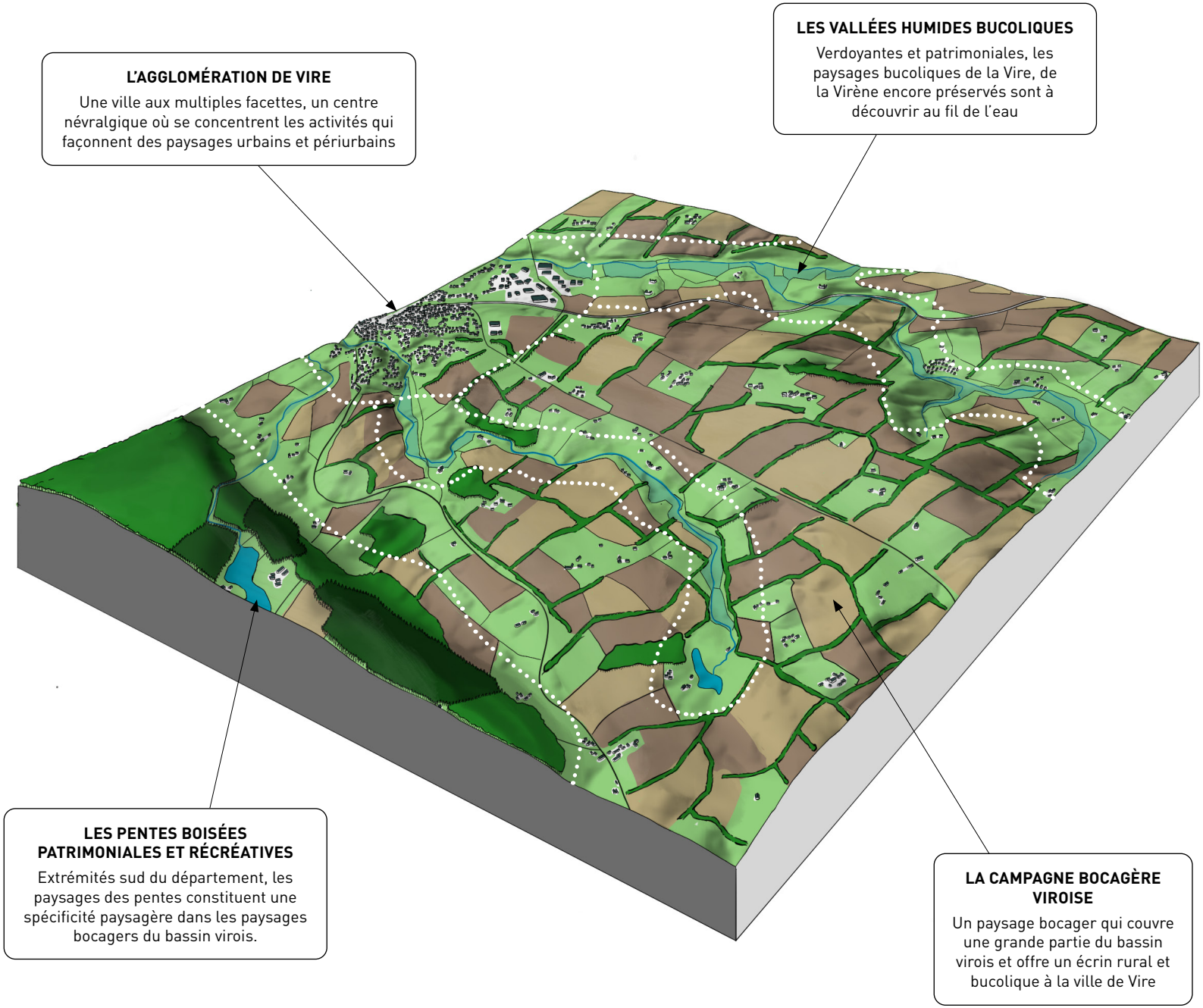

Structures paysagères

L'unité paysagère du bassin de Vire dans son écrin bocager et vallonné présente quatre grandes structures paysagères.

- **La campagne bocagère viroise**
- **Les vallées humides bucoliques**
- **Les pentes du synclinal boisées, patrimoniales et récréatives**
- **L'agglomération de Vire**

LA CAMPAGNE BOCAGÈRE VIROISE

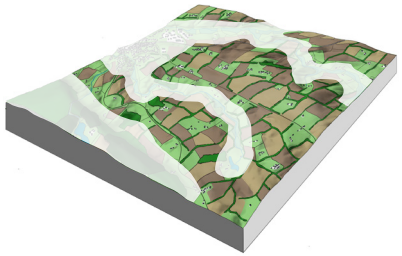

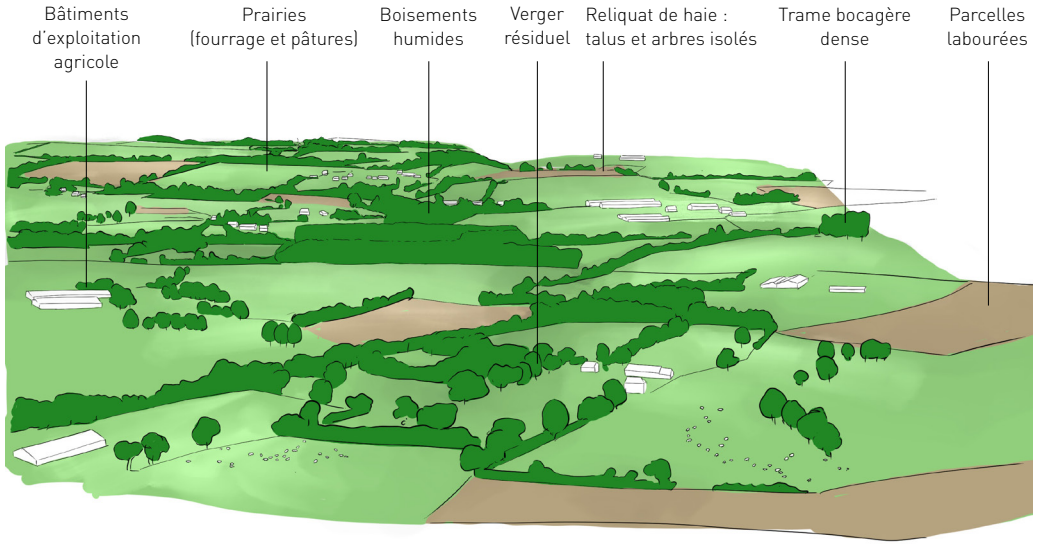

UN CONCENTRÉ DE MOTIFS PAYSAGERS EMBLÉMATIQUES DU CALVADOS

Les paysages de campagne bocagère couvrent une grande partie du bassin virois et offrent un écrin rural et bucolique à la ville de Vire.

Ils sont façonnés par les activités agricoles et pastorales organisées sur le relief collinéen. Les parcelles les plus planes sont labourées et cultivées, les secteurs avec un relief ondulé sont boisés et pâturés.

Les paysages du bassin virois, au cœur d'un système bocager vallonné sont caractérisés par :

- un réseau de haies bocagères plus ou moins denses qui trament les paysages, les haies dénudées laissent la place aux talus surplombés de silhouettes arborées isolées,

- un damier de prairies (fourrage et pâture), de vergers et des cultures céréalières qui apportent un aspect géométrique aux paysages,

- des ensembles construits pour l'exploitation, isolés formant l'habitat dispersé, qui ponctuent les paysages.

Valdallière - Le Theil-Bocage : Une trame bocagère formée par des haies de formes diversifiées.

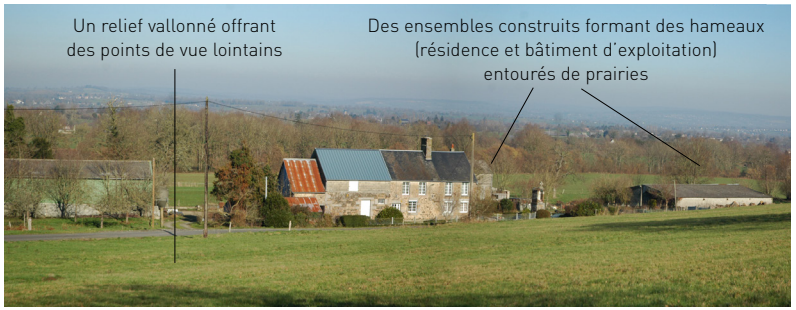

Le Bény-Bocage - commune de Souleuvre-en-Bocage: Une campagne ponctuée par des constructions en schiste et des bâtiments d'exploitations agricoles.

Landelles-et-Coupigny- Beaumesnil : Un paysage façonné par l'exploitation du fourrage, le bocage transparent et l'habitat dispersé.

Landelles-et-Coupigny : vaches normandes produisant du camembert au lait de foin.

LA CAMPAGNE BOCAGÈRE VIROISE

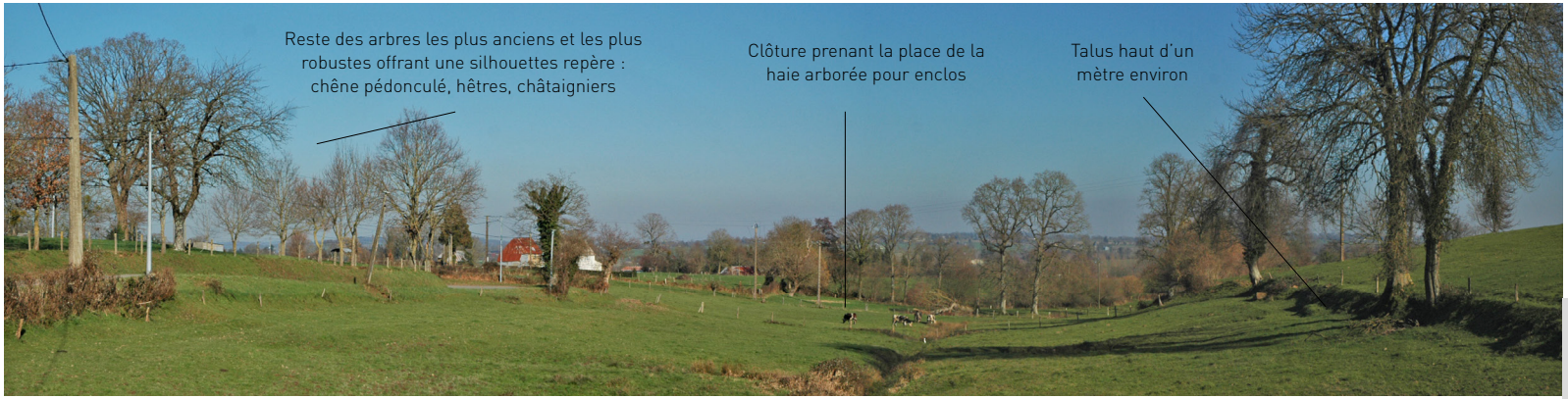

Landelles-et-Coupigny : Un tableau formé par les différents enclos (haies, talus, clôtures).

DES PAYSAGES TRAMÉS ET VALLONNÉS

Les haies bocagères trament les paysages avec une certaine homogénéité mais les enclos autour des prairies sont de natures différentes et créent des motifs diversifiés : haies arborées denses, talus, clôtures en bois, etc.

Associés aux variations de relief (collines), les haies et les enclos forment une succession de tableaux et un effet de surprise à la découverte de chaque paysage.

« Les enclos sont incomplets, les reliquats de haies bocagères sont nombreux et les vestiges sous forme de talus structurent un paysage de parc ».

Terre-de-Druance : Le bocage virois transparent dont les lignes sont plus dessinées par les talus et clôtures que par les écrans végétaux.

UN HABITAT DIFFUS DANS UNE CAMPAGNE HABITÉE

La campagne viroise est caractérisée par un habitat diffus, composé de bâtiments en schistes aux chaînages et encadrements clairs de granite, et de toits d'ardoises ou de tôle. Les architectures traditionnelles, essentiellement grises, s'associent aux architectures plus contemporaines des bâtiments d'exploitations, souvent faits de tôles.

Valdallière : un hameau composé de maisons en schistes maisons récentes, entouré par des arbres fruitiers et des prairies.

LES VALLÉES HUMIDES BUCOLIQUES

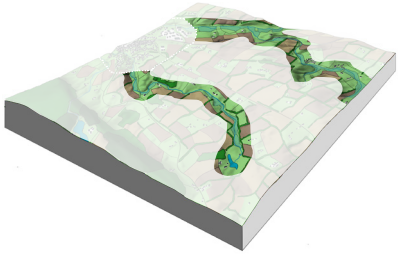

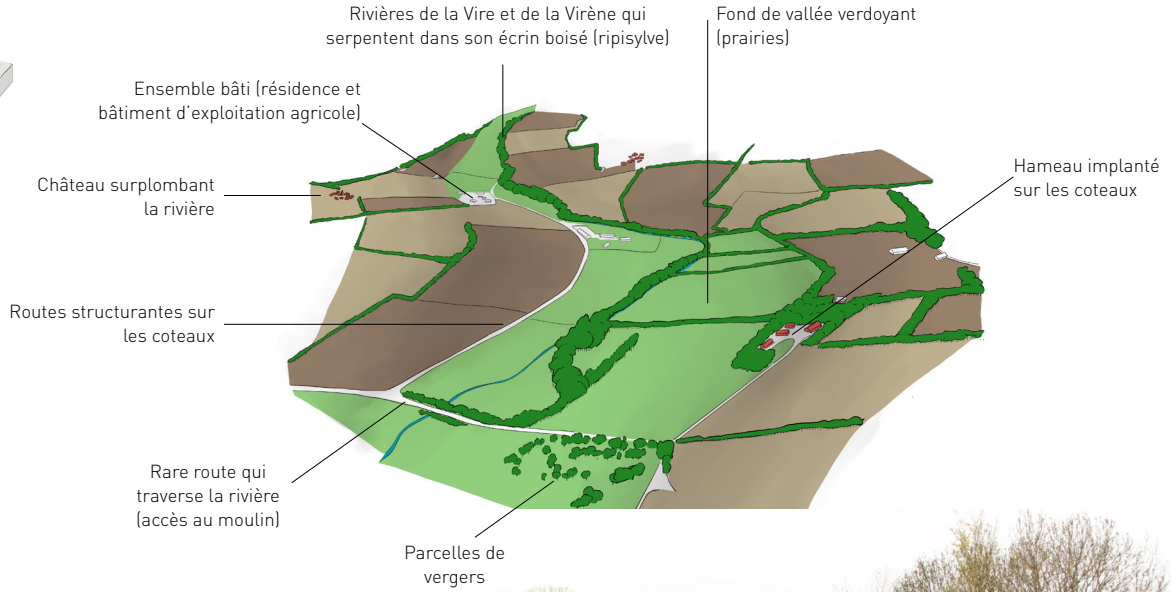

Vassy (commune de Valdalliére) : Paysages intimistes de la vallée à fond plat et boisée du Tortillon.

Landelles-et-Coupigny : Paysages prairiaux et bucoliques de la vallée ouverte de la Cunes.

DES VALLÉES STRUCTURANTES QUI TRAVERSENT LE BASSIN VIROIS

Verdoyants et patrimoniaux, les paysages bucoliques encore préservés des vallées se découvrent au fil de l'eau. Ils sont principalement composés de prairies et de vergers et plus ponctuellement de terres labourées.

Le système paysager se répète autour des rivières qui serpentent au milieu des prairies verdoyantes.

Les vallons sont marqués par la présence de l'eau et des zones humides, synonymes de fraîcheur.

Les coteaux, à la topographie marquée sont traversés par des routes alors que les routes en fonds de vallées sont rares, souvent crées pour l'accès aux moulins.

Les villages, hameaux, fermes et châteaux qui ponctuent les coteaux créent des effets de co-visibilité structurants pour les paysages des vallées.

DES VALLÉES AUX PROFILS DIVERSIFIÉS

Le territoire est structuré par des vallées principales au fond plat et large de 300m environ formées de paysages prairiaux, ouverts et bucoliques : la Vire en aval de Vire, l'Allière, la Brévogne, la Cunes, le Tortillon.

Le territoire est aussi traversé par d'autres vallées structurantes plus étroites et encaissées présentant des paysages intimistes et boisés : la Vire en amont de Vire, les Vaux, etc.

LES VALLÉES HUMIDES BUCOLIQUES

Presles : Paysages ouvert de la vallée de l'Allière, herbages et milieux humides.

Les Vaux de Vire

La grande permanence des paysages des abords de Vire sont les Vaux. Déjà objet de curiosité et paysage emblématique du secteur avant 1900, les Vaux de Vire restent la tête d'affiche de Vire au cours du temps. L'inscription de la vie et des activités économiques sur une géographie originale façonnent un paysage déjà spectaculaire et pittoresque.

DREAL Normandie, Les représentations culturelles et touristiques / Clément Briandet

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

> Voir p.451

Vassy : Village-rue qui surplombe la vallée du Tortillon, le long de la route départementale RD 512, l'axe Condé-sur-Noireau / Villedieu-les-Poêles.

Les Vaux de Vire : moulin et jardin aménagé dans la vallée encaissée et boisée. DREAL.

Mesnil-Clinchamps : Paysages prairiaux ponctués de maisons traditionnelles, traversés par la Brévogne et sa ripisylve.

DES VILLAGES ACCROCHÉS SUR LES PENTES

À l'échelle du bassin virois, les villages sont construits historiquement sur les coteaux des vallées, le long des axes de communication majeurs. Ils constituent des pôles secondaires de vie et d'attractivité après l'agglomération de Vire.

DES VALLÉES VERDOYANTES PATRIMONIALES FAÇONNÉES PAR LA PRÉSENCE DE L'EAU

Les paysages des vallées offrent un cadre naturel et bucolique privilégié, souvent reconnu ou préservé par les réglementations en vigueur.

Sites et paysages pittoresques identifiés dans le SCOT, les Vaux et les vallées du Tortillon, de la Dathée et de la Vire constituent des lieux symboliques emblématiques préservés de l'unité paysagère. (Citation «Vaux de Vire)

Ces secteurs sont aussi inventoriés dans les ZNIEFF de type 1 et 2 qui couvrent une grande partie de la trame bleue du territoire.

L'AGGLOMÉRATION DE VIRE

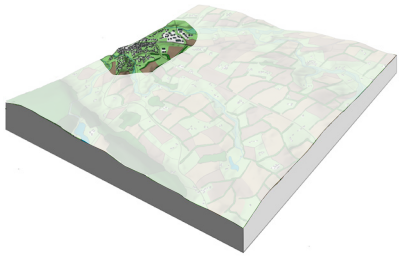

Vire - Rue Viverot : un paysage urbain résidentiel qui ouvre des vues lointaines vers le nord sur le grand paysage des collines bocagères.

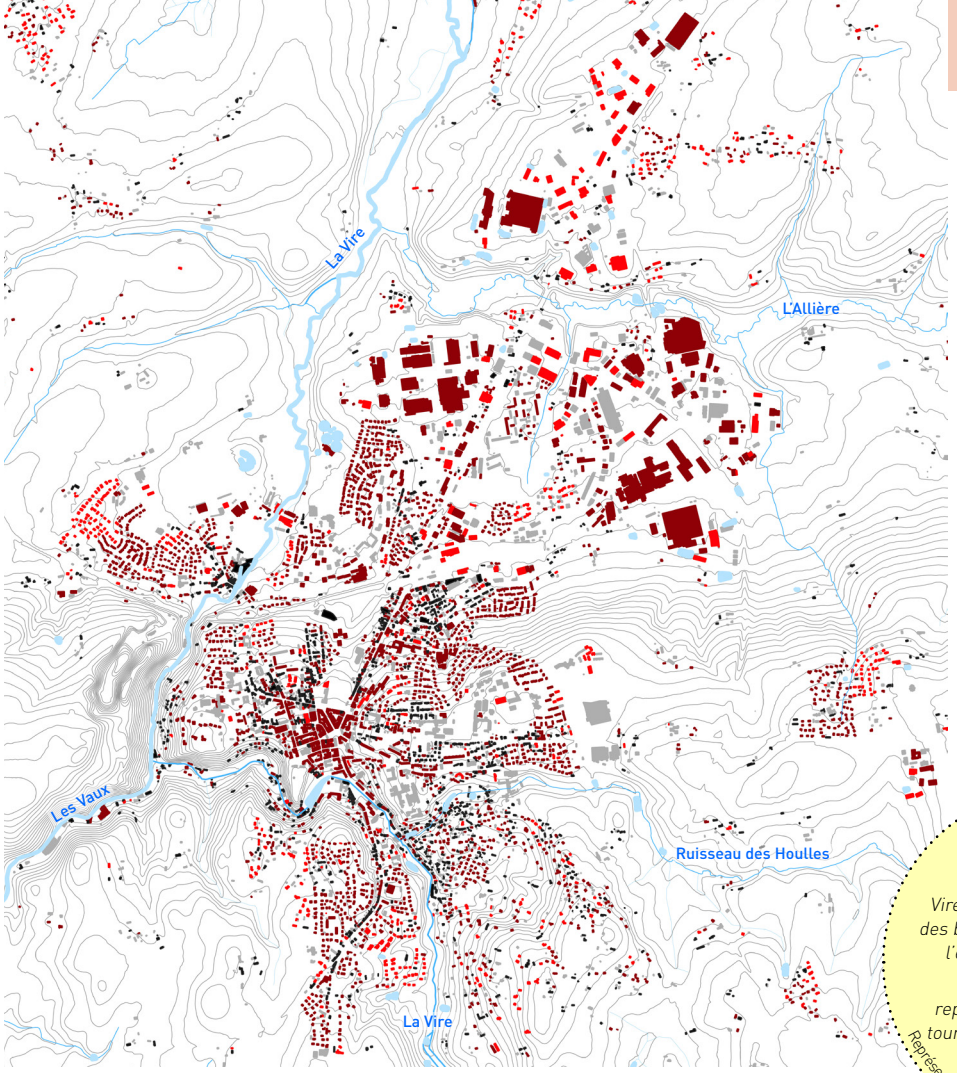

Bâti existant en 1950, en grande partie issu du Moyen-Âge

Bâti construit entre 1950 et 2000, les « faubourgs » de l'après-guerre, les lotissements et les ZAE de la fin du 20ème siècle

Bâti construit depuis 2000, poursuite de l'étalement : les franges urbaines de lotissements pavillonnaires et les nouvelles ZAE

UN SITE D'IMPLANTATION REMARQUABLE, ENTRE RIVIÈRES ET COTEAUX MARQUÉS QUI S'OUVRE SUR LE GRAND PAYSAGE

Considérée comme la capitale du bocage, Vire est une ville implantée au cœur du bocage et qui entretient des liens visuels, écologiques et fonctionnels avec les paysages bocagers environnants.

Au XIXème siècle la ressource hydraulique était une opportunité pour les industries de draps et papiers.

La ville historique de Vire s'est implantée sur un site exceptionnel à la topographie contraignante. Bien délimités par les méandres de la Vire, des Vaux et de l'Allière et par les coteaux abrupts, les paysages urbains virois offrent des situations et ambiances variées.

Le centre historique dense est installé sur un point haut, un éperon rocheux alors que les quartiers périurbains sont situés dans les milieux humides des fonds de vallées de l'Allière et de la Vire, au nord de l'agglomération.

Vire, la vieille normande

Vire centre est une imbrication des bâtis anciens et d'eau, site de l'écluse et des Vaux de Vire

DREAL Normandie, Les représentations culturelles et touristiques / Clément Briandet

> Voir p.443

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

Vire, la vieille Normandie, Chemin de fer de l'Etat, 1913 Musée principal de Vire

Vire - Place du château : un paysage urbain patrimonial et arboré qui ouvre des vues vers le sud : la vallée amont de la Vire, les Vaux de Vire et les coteaux marqués boisés. Site classé , esplanade du château.

L'AGGLOMÉRATION DE VIRE

Vire - Rue de la Tour Saint-Sauveur : entre architecture médiévale et moderne.

Vire - Rue Armand Gasté : artère urbaine commerçante passant devant l'hôtel de ville.

UNE AGGLOMÉRATION AUX MULTIPLES FACETTES : PAYSAGES URBAINS PATRIMONIAUX ET BANALISÉS

Les paysages urbains de l'agglomération de Vire sont diversifiés et hétéroclites. L'architecture variée correspond à des logiques d'implantation et de construction diversifiées :

- Un centre-ville dense et commercial situé en point haut, composé

> de trois monuments médiévaux miraculeusement épargnés par les bombardements de 1944 : la Porte Horloge, l'église Notre-Dame-de-Vire et les ruines du donjon

> de rues commerçantes et résidentielles organisées par un plan géométrique, présentant des largeurs importantes et des façades modernes typiques de la Reconstruction en R+3 en moyenne.

- Des périphéries résidentielles construites dans les années 1960/1970 sur les collines bocagères environnantes

- Des périphéries industrielles et commerciales qui s'étendent largement vers les nord et dans les vallées de l'Allière et de la Vire.

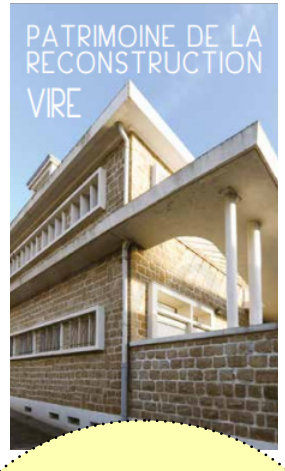

Vire détruite ... et reconstruite

La ville a été sévèrement bombardée, détruite. La reconstruction de la ville est devenue elle-même un patrimoine de l'après-guerre et fait aujourd'hui l'objet d'attentions particulières et de conservation comme motif architectural historique.

DREAL Normandie, Les représentations culturelles et touristique / Clément Briandet

> Voir p.441

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

Vire - Zone d'activités de la Planche : hangars commerciaux, industries et espaces publics peu qualitatifs, dimensionnés pour la voiture.

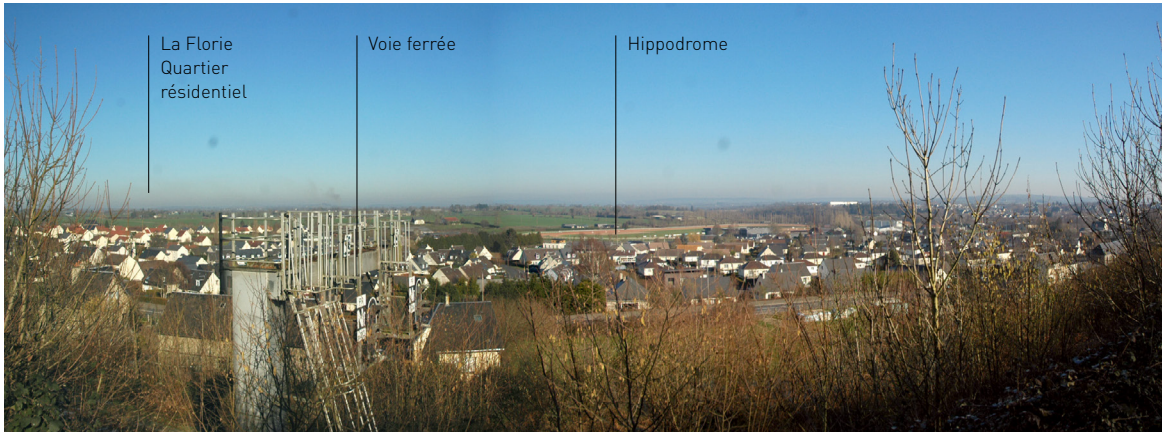

Vire - Hameau la Fieffé, à proximité de la carrière de Vire : les paysages périurbains résidentiels à l'est de l'agglomération.

LE PAYSAGE DANS L'HISTOIRE...

Architecture d'après-guerre et patrimoine

La ville historique est positionnée sur un promontoire au cœur du Pays, à la convergence d'un réseau de desserte en étoile et de la confluence de plusieurs rivières. Oppidum gaulois, puis motte fortifiée et château fortifié, Vire a connu un prospérité notamment grâce aux activités du cuir et de l'industrie drapière.

Les bombardements de 1944 ont détruits près de 80% de la ville. La reconstruction s'effectue jusqu'au début des années 1960.

LES PENTES DU SYNCLINAL BOISÉES,PATRIMONIALES ET RÉCRÉATIVES

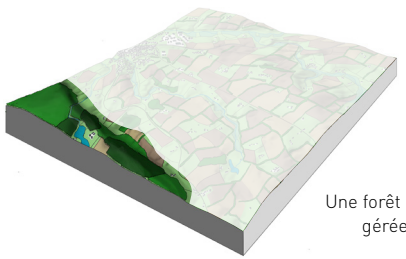

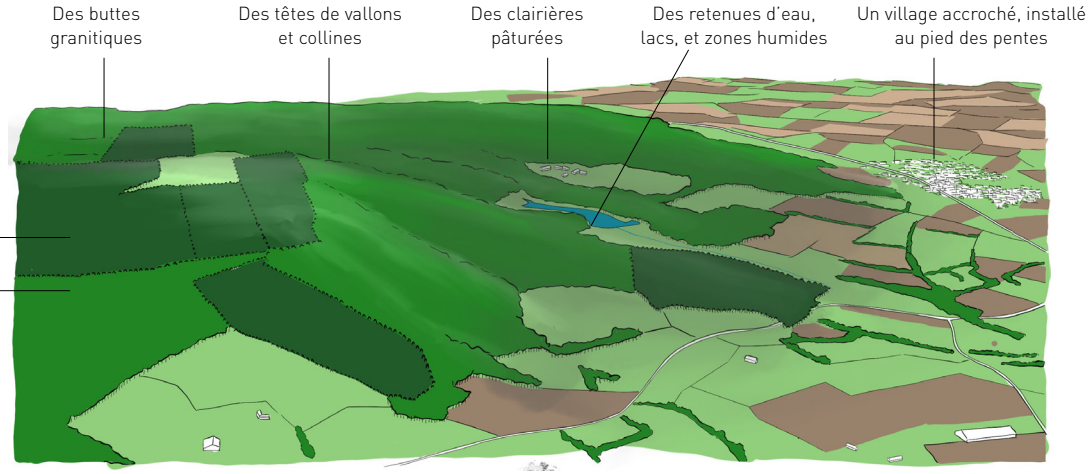

Forêt et eau

« Le charme d'un territoire boisé où constamment le randonneur se trouve au contact d'un sillon d'eau argentée.»

HERVAL R. - De la Dives au Mont Saint-Michel. - Arthaud, Les Beaux Pays, Grenoble-Paris, 1942, 185 p.)

> Voir p.446

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

Forêt domaniale de Saint-Sever : Une des principales forêts domaniales du Calvados 1.500 ha, gérée par l'ONF, reconnue pour ses hêtraies lumineuses, ses grandes allées et le maillage tracé par le chemin de l'eau sous les arbres. *Source : ONF*

Lac du Gast - Réserve réserve d'eau potable qui s'étend sur 66 ha. Sentier découverte verger conservatoire ; réserve ornithologique avec postes d'observation ; mini-amphithéâtre ; aire de pique-nique ; jeux pour enfants ; randonnées...

Viessoix - Ruisseau du Bois de Pirier. Clairière pâturée formant des ouvertures dans les boisements.

Saint-Germain-de-Tallevende. Tête de vallon humide pâturé offrant des points de vue sur le grand paysage.

LES PAYSAGES DE GRANIT HUMIDES ET BOISÉS

Les pentes boisées patrimoniales et récréatives forment une structure paysagère partagée, à la croisée des trois départements, le Calvados, la Manche et l'Orne. Les paysages de ce secteur constituent une porte d'entrée dans le Calvados.

Ils sont fortement marqués par la géologie granitique qui forme des buttes et points hauts. Il s'agit des points culminants du Calvados.

L'omniprésence de l'eau et des boisements crée des paysages humides et plutôt fermés, organisés autour du chevelu de cours d'eau, des lacs, des retenues d'eau et des forêts.

La végétation des hautes terres très arrosées est dominée par le cortège arboré : hêtres, châtaigniers, chênes pédonculés qui créent des silhouettes repérables et des ambiances changeantes à chaque saison.

Les boisements couvrent la quasi-totalité du territoire car les terrains sont impropres à l'agriculture : terres gorgées d'eau, pentes abruptes et sous-sol granitique.

LE PAYSAGE DANS L'HISTOIRE...

Un habitat rustique dans des paysages rudes

Ces pays ingrats ont été occupés lentement et tardivement. En dehors des chefs-lieux paroissiaux modestes et de ceux qui furent des foyers industriels (mines de fer, quincaillerie, poterie), la ferme isolée et le hameau de quelques feux constituent le mode de peuplement courant.

DREAL Normandie, Inventaire régional des paysages

> Voir p. 446

LES PENTES DU SYNCLINAL BOISÉES,PATRIMONIALES ET RÉCRÉATIVES

Les guides touristiques mettent l'accent sur la forêt de Saint-Sever depuis le XIXe siècle

1942 La forêt de Saint-Sever forme une large tâche verte elle abrite sous ses feuillages un ancien ermitage de Camaldules, transformé en hôtellerie mais demeuré fort pittoresque, et les ruines d'un habitat fort ancien qui a exercé la sagacité des archéologues.

DREAL Normandie, Les représentations culturelles et touristiques

> Voir p.446

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

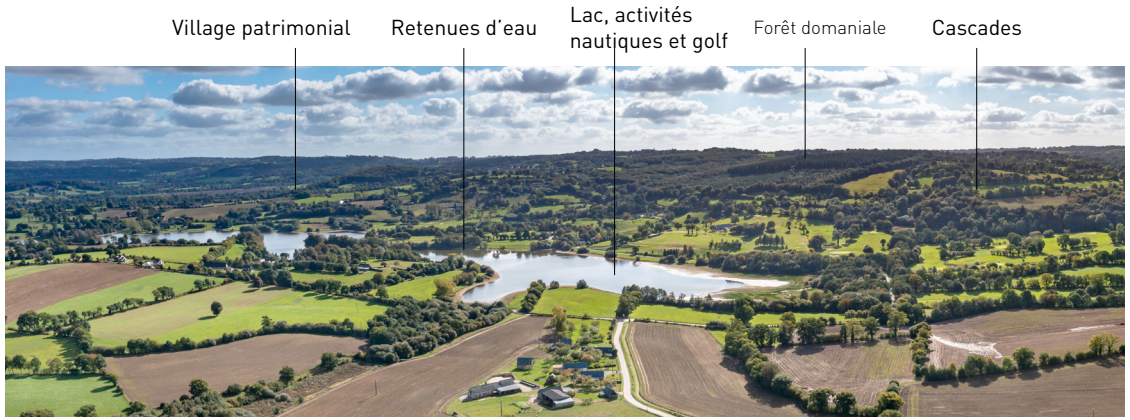

Le système paysager autour du lac de la Dathée : un lac au milieu des collines bocagères, formé aux pieds des pentes boisées.
Source : Vue drône DREAL Normandie 2022

DES PAYSAGES PATRIMONIAUX RECONNUS ET DES LIEUX D'ATTRACTIVITÉ

Les paysages des pentes boisés et « rudes » concentrent plusieurs éléments reconnus pour leur valeur historique et architecturale, culturelle et naturelle.

Dans le SCoT, certains paysages de l'unité sont identifiés comme des paysages naturels «phares», des sites et paysages pittoresques.

- La forêt de Saint-Sever avec l'étang du Vieux Château, les vestiges du château de Corbenus, et l'Ermitage, un ancien couvent de Camaldules

- Le réservoir de Gast

- Le village patrimonial de Saint-Sever

- Le lac de la Dathée avec ses activités nautiques et son golf

- Les cascades du Pont-Es-Retours

< Le lac de la Dathée avec ses activités nautiques et son golf : pôle de vie pour le bassin virois mais aussi à l'échelle départementale voire régionale. L'étendue plane de l'eau contraste avec la verticalité des feuillus qui bordent le lac. Les paysages naturels du lac cohabitent avec les paysages aménagés pour l'accueil des activités de plein air : base de loisirs, golf, parking, etc.
Source : Google.

« Plan d'eau de 43 ha (baignade interdite). Réserve ornithologique de 10 ha avec 86 espèces d'oiseaux (canards, foulques, grèbes, bécassines...) à observer ».

Les roches blanches

Si parfois les représentations photographiques donnent le sentiment d'une forêt sur l'eau, c'est davantage une pluralité de rencontres forêt et eau qui est mise en avant. La poésie des lieux est présentée comme support de parcours (randonnées, sports) dont la forêt est le cadre.

DREAL Normandie, Les représentations culturelles et touristiques

> Voir p.449

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

Noues-de-Sienne - Saint-Sever : village de caractère du Calvados, un village patrimonial accroché aux pentes, un belvédère sur les collines bocagères viroises, surplombant la vallée de la Brévognne.

Les cascades du Pont-Es-Retours : espace naturel sensible, un chaos de blocs granitiques entouré par le passage de la Vire, lieu de vie de l'écrevisse à pied blanc, protégé par un arrêté de biotope.

D | ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS

Campagnolles.

LES DYNAMIQUES, CE QUE L'ON RISQUE DE PERDRE OU QUE L'ON A À GAGNER

• Dynamiques paysagères :
« Les dynamiques paysagères désignent les processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages. »

• Qualification des paysages :
« Dans un Atlas de paysages, on entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leur évolution et des facteurs d'évolution associés. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification des paysages ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu'il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage. »

• Enjeux paysagers :
« Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs changements. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

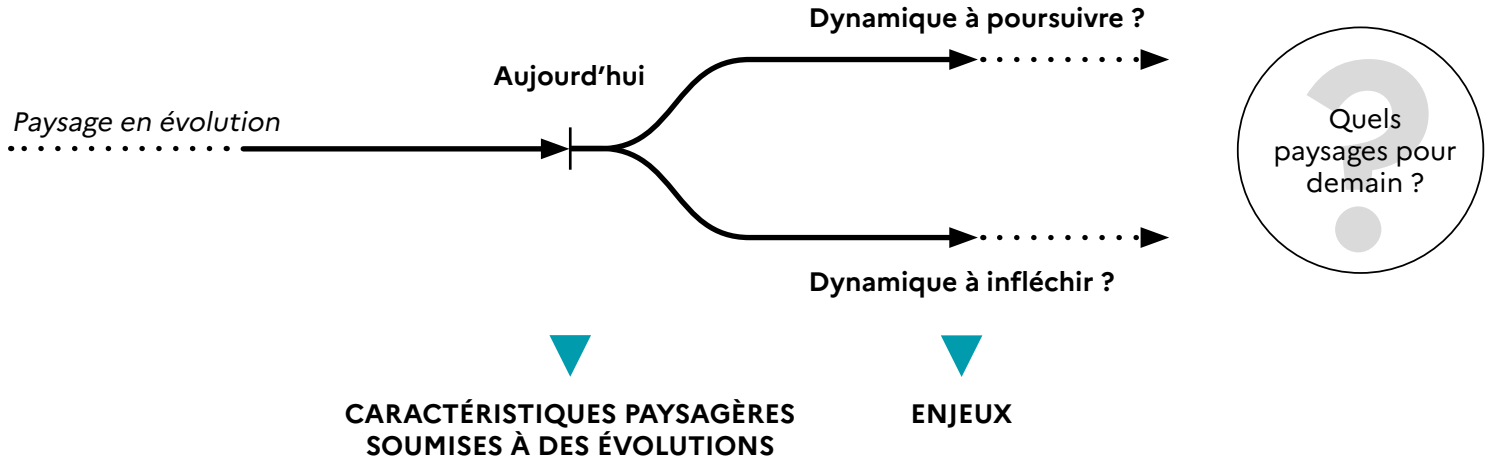

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 2 ET 3

Série 2 : Les dynamiques. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **1 Atelier des Paysages** : A23. Un total de **7 personnes** a participé à la qualification de l'unité paysagère.

Série 3 : Les enjeux. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **1 Atelier des Paysages** : A26. Un total de **21 personnes** a participé à la formulation des enjeux de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Les évolutions paysagères sont issues d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **points de vue des acteurs locaux**, recueillis au cours de la deuxième série d'ateliers « Évolutions ». Les enjeux partagés sont issus d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **acteurs locaux**, recueillis au cours de la troisième série d'ateliers « Enjeux ». Ils ont été formulés au regard :

- Des dynamiques d'évolution des paysages passées ou en cours, depuis les années 1950 jusqu'à 2000, puis des années 2000 jusqu'en 2023,
- Des dynamiques en cours depuis un temps court, liées au changement climatique et à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

En atelier, les participants ont dû répondre à la question :

« Face au constat des évolutions paysagères, que risque-t-on de perdre et que souhaite-t-on gagner ou préserver ? »

LE PAYSAGE, UN OBJET EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Une lecture dynamique des paysages permet de mieux les comprendre, de les **qualifier** et d'**anticiper leurs futures évolutions**, dans l'objectif de se positionner par rapport aux grandes tendances de transformation et d'agir pertinemment, bien éclairé par la **mise en lumière des enjeux**.

L'analyse des dynamiques paysagères, sur des pas de temps variés de 1950 à aujourd'hui, et particulièrement sur les vingt dernières années, met en lumière les tendances d'évolution des paysages et de quelle manière ils peuvent évoluer. Elle représente, par conséquent, un point de départ pour la formulation des enjeux, en grande partie cristallisés par les évolutions.

Pour les définir, l'Atlas des paysages du Calvados de 2023 prend appui sur différentes ressources :

- L'inventaire de 2001,
- Les observations de terrain des paysagistes,
- Des données chiffrées,
- Les points de vue recueillis lors des ateliers de la deuxième série « Évolutions des paysages ».

ENJEUX PAYSAGERS

◄ Pour formuler et spatialiser les enjeux paysagers, l'Atlas s'est appuyé sur la définition du terme « enjeu ».

L'Atlas part du principe qu'un enjeu est un élément paysager ou une activité constitutive des paysages, à ne pas confondre avec un objectif de qualité paysagère, qui exprime une ambition, ou une action, qui met en œuvre un cap à tenir.

En conclusion, pour atteindre l'objectif de **mise à disposition d'une connaissance du territoire pour aider la décision** concernant le cadre de vie, les enjeux ne doivent pas faire apparaître d'ambition ou de volonté d'aménagement, choix qui appartient aux collectivités locales concernées.

Il s'agira donc, une fois les enjeux saisis par les décideurs locaux, de concevoir une stratégie globale et transversale, composée d'objectifs de qualité paysagère, traduits en actions concrètes sur les paysages et le territoire.

Ce chapitre répond pleinement aux missions assurées par la DREAL : produire de la connaissance, sensibiliser et émettre des avis dans le domaine du paysage.

LES GRANDES TENDANCES DES ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES

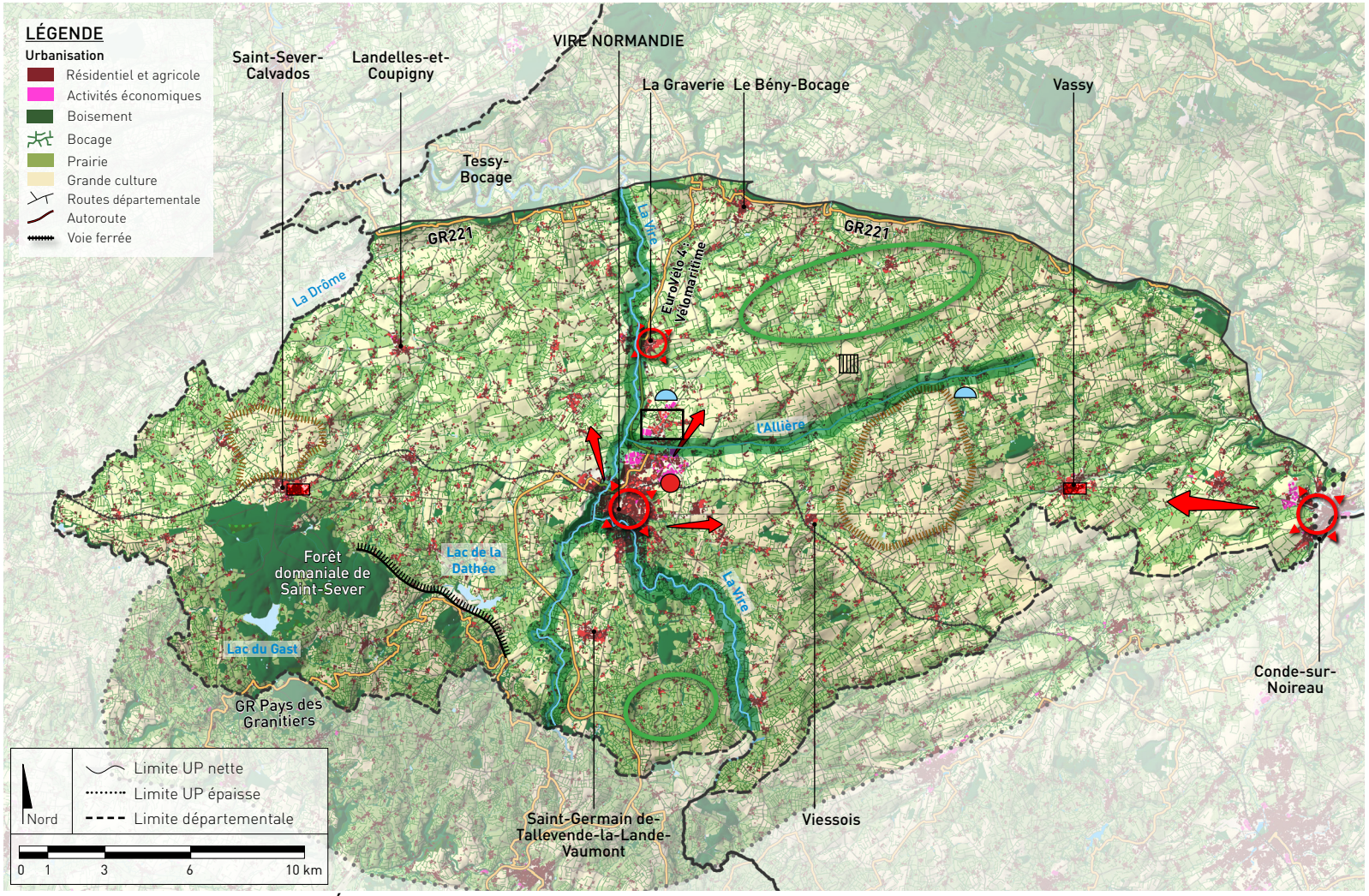

URBANISATION

Dynamiques principales (depuis 1950)

- Étalement urbain
- Extension urbaine linéaire

Dynamiques récentes (depuis 2000)

- Aménagement et valorisation des espaces publics (PVD)
- Densification du bâti (ZAC, réhabilitation du bâti,...)

ÉNERGIE

Dynamiques récentes (depuis 2000)

- Méthaniseurs
- Chaufferie bois

LOISIRS

- Valorisation des voies vertes/GR

BOISEMENTS

Dynamiques principales (depuis 1950)

- Épaississement des ripisylves et enfrichement des versants (lacs et rivières)

ÉROSION

Dynamiques récentes (depuis 1950)

- Risques d'érosion des hauts reliefs de l'unité

AGRICULTURE

Dynamiques principales (depuis 1950)

- Suppression des haies, ouverture des paysages
- Densification et épaississement des haies
- Cadrage des reconductions (pages suivantes)

Urbaine :

- Extension et densification des zones d'activités en bordure des axes de transport structurants. Vire-Normandie

- Constructions de nouveaux pavillons résidentiels dans les communes périphériques de Vire-Normandie (La Graverie).

- Développement des bâtiments agricoles.

Agricole et environnementale :

- Densification des haies dans le secteur agricole de l'Est du Bény-Bocage

- Suppression des haies et ouverture du paysage dans le secteur de Valdallière.

- Gestion raisonnée de la Forêt Domaniale de Saint-Sever.

INVENTAIRE DES PAYSAGES - 2001

Dynamiques agricoles et environnementales observées jusqu'en 2001

- « Les arasements de talus et de haies sont nombreux. Des groupes de grandes parcelles nues sont apparus »

- « La transparence des haies et leur raréfaction en de nombreux lieux ».

VIRE - LA PAPILLONIÈRE

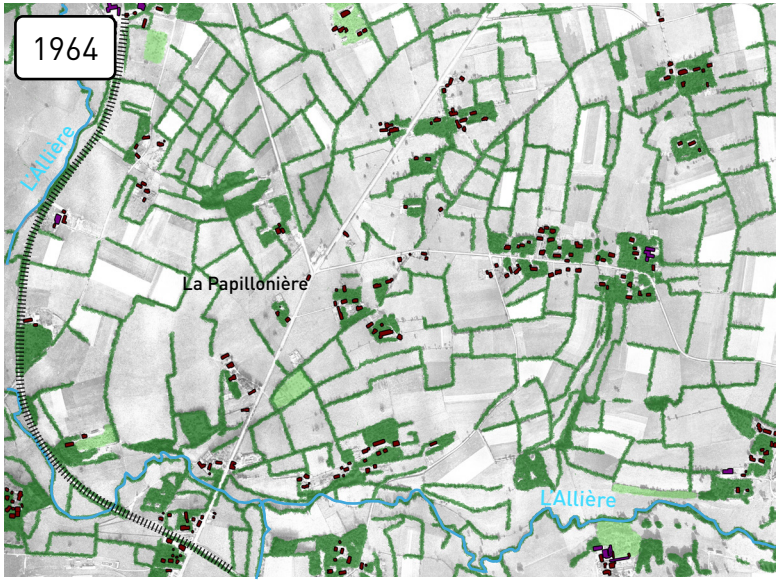

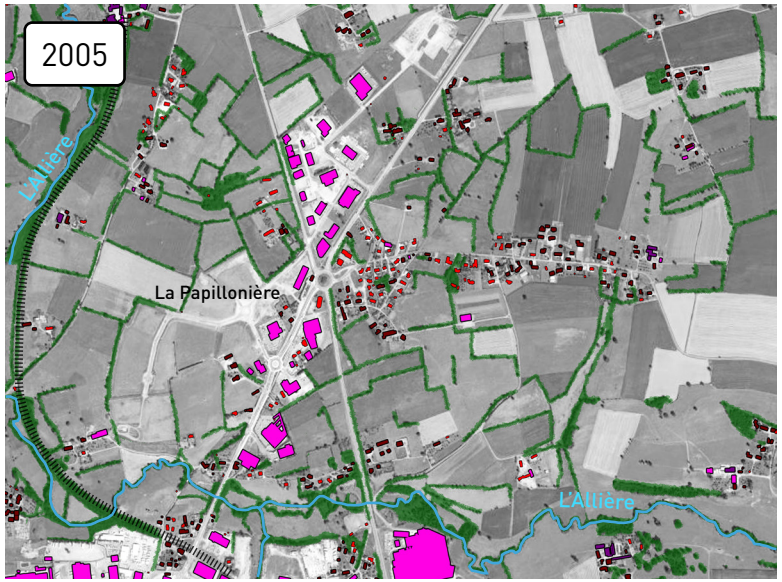

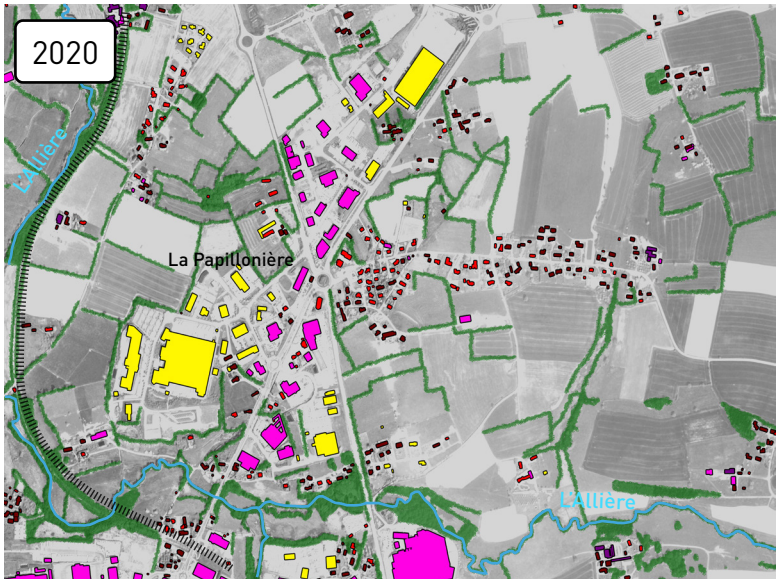

LÉGENDE

- Bâti résidentiel construit avant 1964
- Bâti résidentiel apparu entre 1964 et 2005
- Bâti construit après 2005
- Boisements
- Bâti d'activités construit avant 1964
- Bâti d'activités apparu entre 1964 et 2005
- Vergers

0 — 500 m — N

Au nord de Vire, le paysage rural des années mille neuf cent soixante-dix a subi une pression urbaine importante par la proximité de la ville. Les transformations paysagères concernent avant tout l'agriculture et l'urbanisation.

Évolutions de l'urbanisation

1964 : Les hameaux sont bien distincts, intégrés dans leurs écrins arborés, la structure urbaine est nettement lisible.

2005 : L'évolution urbaine la plus marquante est l'implantation de la ZAE sur La Papillonière, créant un continuum entre Vire et le lieu-dit. Les autres hameaux ont aussi évolué, disposant de nouvelles constructions résidentielles à l'architecture en contraste avec les caractéristiques locales. De nombreuses coupures d'urbanisation entre les hameaux ont disparu.

2020 : La ZAE poursuit son développement et son étalement hors de l'enveloppe bâtie. La tendance d'évolution du tissu résidentiel semble s'être ralentie : seul un lotissement et quelques maisons individuelles sont apparus.

Évolutions de l'agriculture et des boisements

1964 : Le bocage virois est dense et bien entretenu. De nombreux petits boisements entourent les hameaux dans la plaine. Quelques vergers sont visibles à proximité des hameaux.

2005 : La quantité de haies et les petits boisements ont diminué et les parcelles ont été remembrées. Cependant, la ripisylve de l'Allière et les boisements à proximité de l'ancienne voie de chemin de fer se sont épaissis.

2020 : La tendance à la simplification se poursuit : seules quelques haies subsistent, séparant les parcelles agricoles encore agrandies. Les boisements de la ripisylve et des abords de l'ancienne voie de chemin de fer se sont épaissis.

>> Dans le secteur de Vire, la périphérie de la ville a perdu la lisibilité de ses structures paysagères. L'urbanisation s'est largement étalée, les motifs agricoles se sont simplifiés, le bocage a fortement régressé.

La tendance à la banalisation des paysages amorcée en 1970 se poursuit encore, conférant un caractère périurbain aux paysages de l'agglomération viroise.

PAYSAGES EN ÉVOLUTION, PAYSAGES EN DÉBATS

RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 3

Les citations suivantes relatent certains échanges tenus lors des ateliers et des comités techniques. Il ne s'agit pas d'une restitution exacte, mais d'une **mise en scène de propos choisis**, dont les sujets restent parfaitement fidèles aux discussions des ateliers. De plus, les sujets traités ne sont pas exhaustifs, une sélection a été effectuée en interne. D'autre part, les noms cités dans les verbatims issus des ateliers sont totalement fictifs.

Ces échanges illustrent différents points de vue et représentations sociales pouvant exister à propos d'une évolution paysagère. Aucun des avis n'est erroné, mais les opinions peuvent diverger sur les attentes en matière de paysage, révélant la diversité des points de vue qui peuvent façonner les paysages.

« Sur notre territoire les zones humides ont considérablement disparu. Elles ont été asséchées, notamment pour agrandir les parcelles de cultures. Mais c'est une chance d'avoir des zones humides dans un territoire granitique comme le notre. Elles constituent des réservoirs d'eau, essentiels dans un contexte de réchauffement climatique. Leur disparition accentuent les phénomènes de ravinements qui fragilisent les secteurs en pente. Il faut impérativement préserver les milieux humides et sensibiliser les populations sur leurs intérêts écologiques... »

« Oui, je suis d'accord mais notre territoire a aussi besoin de pérenniser l'activité agricole. L'agriculture façonne nos paysages et il faut faciliter la vie des agriculteurs, pour qui le contexte n'est pas simple. Pour assurer un bon rendement et attirer de nouveaux exploitants il est nécessaire de constituer des parcelles mécannisables, cultivables et rentables. Les zones humides sont de grande importance mais leurpréservation ne doit pas se faire au détriment de l'activité agricole. »

« Effectivement nous travaillons activement sur le sujet. Nous avons répertorié les secteurs concernés par la présence de milieux humides fragilisés. Il s'agit de secteurs concernés par le développement des grandes cultures céréalières. Mais il s'agit aussi des secteurs à proximité des bourgs et hameaux sur lesquels les extensions urbaines résidentielles pourraient être envisagées. Les documents d'urbanisme font un état des lieux des milieux humides à préserver, des secteurs agricoles à maintenir et des enveloppes urbaines dans lesquelles les constructions nouvelles peuvent être projetées. Dans l'aménagement du territoire il ne faut pas opposer les pratiques mais trouver des projets qui concilient les approches et les attentes. »

LA CAMPAGNE BOCAGÈRE VIROISE

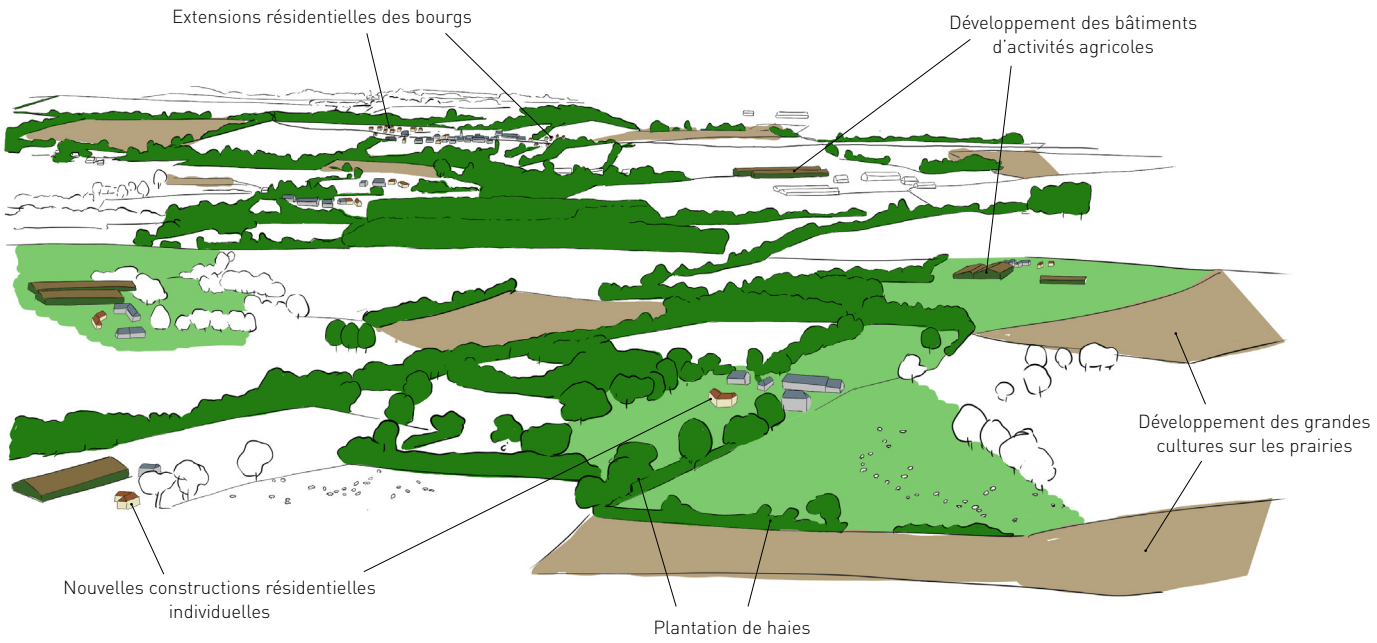

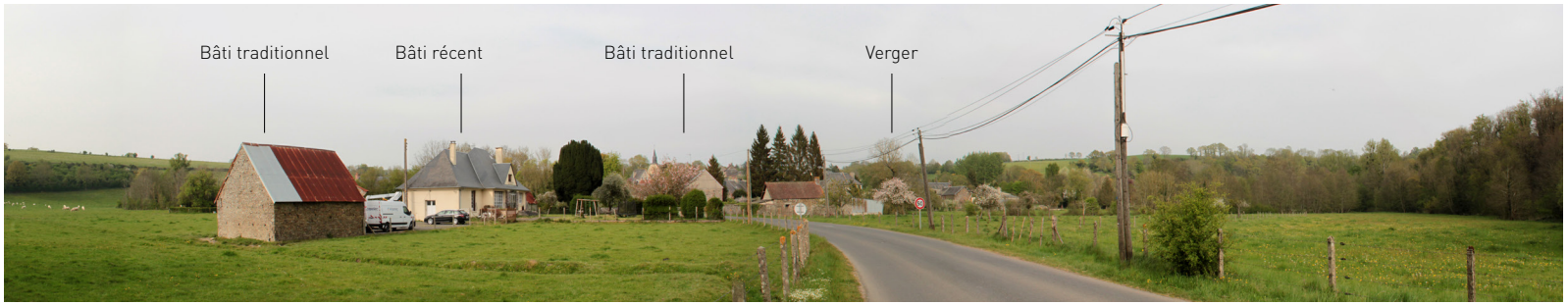

Valdallière - Le Theil-Bocage : Des constructions récentes implantées au sein des hameaux historiques, volumes identiques mais matériaux et teintes contrastés.

Noues de Sienne - Mesnil-Clinchamps : Un développement urbain diffus dans les villages autour de Vire. Un pression urbaine visible dans les paysages.

UNE BANALISATION DES PAYSAGES LES PLUS FRÉQUENTÉS MAIS UNE RÉCENTE DIVERSIFICATION

La campagne viroise connaît une dynamique de banalisation liée à l'urbanisation et au délitement du bocage.

Cette dynamique d'évolution était déjà présente en 2001 (voir Inventaire des paysages de Basse-Normandie de 2001). Elle s'est accuentuée et concerne aujourd'hui une plus grande partie du territoire.

D'une part, les paysages des abords des grands axes et de l'agglomération viroise tendent à se banaliser, par le délitement du bocage, dont l'arrachage se poursuit, et par le retournement des prairies au profit des grandes cultures et particulièrement de la maïsiculture, qui alterne régulièrement avec les autres grandes cultures céréalières et oléagineuses (blé, colza, tournesol, etc.).

D'autre part, on observe un développement résidentiel, notamment des villages-rue situés autour des grands axes (RD 524/512), dont les évolutions sont plus visibles. La visibilité des évolutions se perçoit également par les constructions aux caractéristiques loin de l'architecture vernaculaire qui contraste avec des cœurs de bourgs.

Ce développement banalisant touche aussi les paysages les moins fréquentés, particulièrement avec l'apparition de constructions isolées, résidentielles et de bâtiments d'activités aux abords des hameaux, participant au mitage de la campagne.

À l'initiative de certaines collectivités, les jeunes plantations de haies commencent à apparaître pour reconstituer la trame bocagère délitée de certains secteurs de collines. Cette initiative témoigne d'une prise de conscience et annonce une nouvelle dynamique d'évolution des paysages du Pays virois, prometteuse, respectueuse et patrimoniale.

Depuis une dizaine d'années, la diversification des types de cultures participe aussi à faire évoluer les paysages agricoles des collines vers plus de diversité, notamment dans la partie est du territoire : apparition des pépinières et cultures de lin, replantation de vergers, etc.

LES ENJEUX PAYSAGERS DE LA CAMPAGNE BOCAGÈRE VIROISE

La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation	Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, particulièrement dans la partie nord de l'unité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques implantations, la dégradation des silhouettes et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques d'habitat diffus sont-elles adaptables à l'époque actuelle ?
Les logiques de l'architecture locale et leur adaptation aux pratiques actuelles	Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives du territoire ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties dans les projets urbains, sur les bâtiments agricoles et adaptées à la demande sociale ?
Le patrimoine bâti et le petit patrimoine des bourgs et des fermes isolées	Les villages du pays virois regorgent d'éléments patrimoniaux de qualité, dont la visibilité diminue avec les évolutions de l'urbanisation. Dès lors, doit-on considérer ces emblèmes de la mémoire locale comme des supports potentiels de projets, ou préfère-t-on les «mettre sous cloche » pour les pérenniser ? Certains lieux emblématiques, fortement producteurs de représentations socioculturelles et de paysages constituent des éléments remarquables du patrimoine local et d'attractivité pour le territoire. Ces lieux peuvent-ils trouver des synergies entre eux et avec le territoire? Pourraient-ils s'inscrire dans un projet de territoire global ?
Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux	Les fortes augmentations de chaleur prévues suite au dérèglement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle ? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture ? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés ? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales ?
La trame bocagère du pays virois et son adaptation au réchauffement climatique	La trame bocagère est un des éléments paysagers les plus emblématiques du Calvados. Elle représente un des fondements du pays virois. Les haies et les boisements sont porteurs de qualité environnementale et générateurs de biodiversité et d'aménités pour les territoires. Si la trame bocagère est encore largement structurante dans la campagne viroise, sa lisibilité tend à diminuer face à la double dynamique d'épaississement des haies et de retournement des prairies. Faut-il reconstituer le maillage d'un bocage qui se délite ? L'exemple de Valdallière production de bois pour la chaufferie présente un grand intérêt sur le territoire. Est-ce que ce type d'initiative permettrait-elle d'asseoir la création d'une nouvelle filière bois à l'échelle du Calvados ? Les mesures de gestion des haies peuvent-elles faire l'objet d'une politique spécifique pour valoriser le caractère patrimonial qu'elles représentent ? Les initiatives récentes de replantation de haies sont-elles à globaliser sur le territoire ? Doit-on envisager une nouvelle typologie de haies bocagères, incluant un renouvellement des essences adaptées au contexte climatique ?
Les paysages prairiaux	Les paysages prairiaux, dessinés par les pratiques bovines et associés à la trame bocagère, façonnent les paysages du pays virois. Ils sont menacés de retournement par le développement des grandes cultures. Le risque encouru est la transformation de l'image patrimoniale du pays virois et la diminution des bénéfices environnementaux qu'ils procurent. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-ils représenter un support de projet de territoire ? Les productions locales de qualité comme le camembert au lait de foin sont-elles les clés pour préserver une activité agricole dynamique et des paysages de qualité ?
Les pré-vergers de haute-tige	Voués à une activité privée devenue difficilement rentable aujourd'hui, quel avenir prévoir pour les pré-vergers de haute-tige encore présents dans les vallons et pour les vergers de basse-tige occupant le plateau ? Doit-on soutenir l'activité pour des raisons symbolique, emblématique et patrimoniale ? Peut-on envisager des partenariats entre les collectivités et des structures privées pour préserver et valoriser ce motif paysager si chargé d'histoire ? Est-ce que la dynamisation des productions traditionnelles (cidre, pommeau, calvados et jus de pommes) est-elle envisageable?
La composition des énergies renouvelables avec les paysages	Dans un contexte de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs éoliens ou photovoltaïques, de chaufferies bois ou de méthaniseurs à injection proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages. Le Pays Virois est dominé par les prairies et la méthanisation offre un potentiel de production énergétique à la fois intéressant économiquement et menaçant pour la préservation de la qualité environnementale et paysagère. Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère du bocage virois ? Peut-on préserver la diversité des motifs agricoles tout en développant des méthaniseurs industriels ?

ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES DES VALLÉES HUMIDES BUCOLIQUES

Valdallière - Vassy : Développement urbain résidentiel sur les coteaux du Tortillon.

Souleuvre-en-Bocage- Romesnil : Une mise en culture (développement du maïs) des fonds du vallon des paysages du ruisseau des Haises et délitement du bocage.

Valdallière - Glatigny - Vallée de la Rocque : Apparition des cultures céréalières (retournement des prairies) en fond de vallée et boisement des coteaux créant une fermeture des paysages.

DE PAYSAGES NATURELS ENCORE PRÉSERVÉS MAIS MENACÉS

Les paysages prairiaux des vallées sont encore préservés mais le caractère verdoyant, bucolique et ouvert est menacé par :

- L'urbanisation et le développement des boisements sur les coteaux

Les villages de Vassy, de la Graverie, de Coulonces et de Landelles-et-Coupigny sont installés historiquement dans les vallées respectivement du Tortillon, de la Vire, de la Brévogne et de la Cunes. Ces villages présentent aujourd'hui des extensions résidentielles sur les coteaux et les plateaux de leurs vallées respectives. En dehors des parties urbaines, les coteaux et les secteurs les plus abrupts ont tendance à se boiser.

- L'apparition des cultures céréalières dans les fonds de vallées.

Traditionnellement façonnés par les herbages et les prairies pâturées, les paysages des fonds de vallées évoluent, les prairies ne sont plus pâturées mais cultivées pour le fourrage et de plus en plus de parcelles sont retournées et mises en culture.

Ces dynamiques se poursuivent depuis une trentaine d'années et s'accélèrent depuis les années 2000.

Dans les vallées encaissées, la dynamique consiste à voir apparaître des boisements, une colonisation de végétation spontanée au fond de vallée. Les vallées à fond plats voient au contraire l'apparition de cultures céréalières. Sur les deux cas, l'urbanisation, quand il y en a, se situe en rupture de pente.

Terre-de-Druance : Regain d'intérêt pour la production de pommes, entretien et valorisation des vergers de haute-tige et développement des cultures de colza..

ENJEUX PAYSAGERS DES VALLÉES HUMIDES BUCOLIQUES

La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation	Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, particulièrement autour de Vire et dans les vallées humides bucoliques, quelle position adopter face à la banalisation des logiques d'implantation, la dégradation des silhouettes et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques d'habitat diffus sont-elles adaptables à l'époque actuelle ? Quelles formes de développement résidentiel seraient souhaitables pour éviter l'étalement urbain ?
Les prairies et les zones humides des fonds de vallées	Les prairies et les zones humides constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, d'autant plus dans un contexte où elles sont diminuées par l'enfrichement et le développement des boisements. Elles sont aussi un piège à carbone très efficace et les zones humides représentent des réservoirs d'eau naturels très importants dans le contexte de réchauffement climatique. Tapissant les fonds de vallées humides et bucoliques du Virois, les prairies revêtent un caractère patrimonial. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-ils représenter un support de projet de territoire ? Comment stimuler la remise en état des zones humides dégradées ou disparues, comme outil d'un modèle agricole plus résilient ?
L'accès aux espaces naturels et la sensibilisation du public	Les vallées humides et bucoliques du Virois offrent des milieux abritant la faune et de la flore locale, notamment reconnus au titre des habitats naturels. Les ripisylves et leurs abords constituent une trame écologique qui structure les paysages. Les cours d'eau sont des lieux attractifs, moteurs d'aménités et d'activités de loisirs, et des outils permettant la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux. Souhaite-t-on valoriser le patrimoine naturel du pays virois en rendant plus accessible les milieux naturels ? Ce patrimoine naturel peut-il constituer un moteur d'attractivité et de développement du territoire ?
L'ouverture visuelle des coteaux sur les paysages des vallées	La valeur paysagère des hauteurs boisées du Virois est en partie due aux ouvertures visuelles sur le grand paysage, que le contexte d'altitude permet. Face au développement de la végétation, spontané ou anthropique, les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Les ouvertures visuelles doivent-elles faire l'objet de projets de valorisation spécifique ? Peuvent-elles constituer des éléments structurants pour guider de futures mesures de gestion des milieux naturels, orienter de futurs projets d'urbanisation ou influencer le futur tracé d'itinéraires de mobilité douce ?
Les mobilités douces et le paysage	Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes (Eurovélo 4) et de voies vertes et d'itinéraires de randonnées (GR221 et GR Pays des Granitiers), que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique demande à envisager les mobilités différemment. Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ?

ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES DE L'AGGLOMÉRATION DE VIRE

Le développement économique de l'agglomération viroise

Les implantations d'activités industrielles et commerciales, qui étaient traditionnellement liées à la présence des cours d'eau (draps et papiers), se sont désormais déplacées vers le nord-est préférant les facilités de dessertes en direction de Caen. Il s'agit d'une succession de zones plus ou moins juxtaposées aux quartiers d'habitat et globalement structurées par la RD 577.

SCoT - Etat initial de l'environnement

> Voir p.46

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

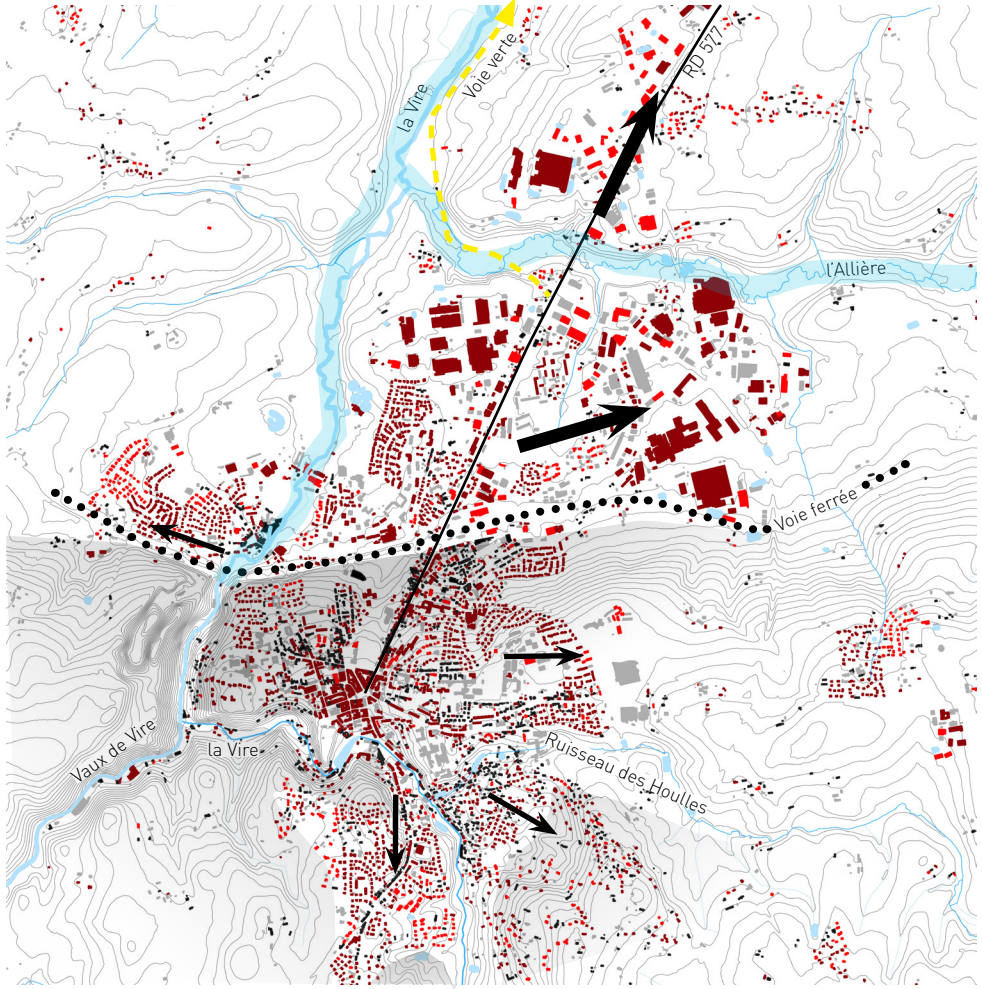

Bâti existant en 1950, en grande partie issu du Moyen-Âge

Bâti construit entre 1950 et 2000, les « faubourgs » de l'après-guerre, les lotissements et les ZAE de la fin du 20ème siècle

Bâti construit depuis 2000, poursuite de l'étalement : les franges urbaines de lotissements pavillonnaires et les nouvelles ZAE

Développement et densification des quartiers industrialo-commercial couplés avec un tissu pavillonnaire

Extension des quartiers résidentiels pavillonnaires sur les coteaux

Coteaux boisés marqués

Fonds de vallées herbagés

Transformation d'ancienne voie ferrée en voie verte

UNE ENVELOPPE BÂTIE DRAINÉE PAR LA RD 577 QUI SE DENSIFIE

Depuis les années 1970, l'étalement urbain de l'agglomération viroise est notable, notamment dans les parties nord de l'agglomération, en particulier le long de la route départementale RD 577 reliant Vire à Caen.

L'étalement de l'urbanisation sur la partie sud-est limitée, contrainte par la topographie marquée des Vaux et des vallées de la Vire et du ruisseau des Houlles.

Ces dynamiques contrastées d'étalement urbain expliquent la création de deux typologies de paysages urbains, franges d'agglomération :

- Les quartiers résidentiels de type lotissement au sud s'étendent sur les hauteurs des vallées et sur les plateaux se superposant à des paysages ruraux façonnés traditionnellement par l'élevage,

- Les quartiers mixtes des franges urbaines sud s'étendent dans les vallées de l'Allière et le long de la RD 577 et créent un seuil urbain peu valorisant au sein des collines bocagères.

DES COUPURES D'URBANISATION ENCORE PRÉSERVÉES ENTRE COTEAUX ET FONDS DE VALLÉES

La charpente paysagère de l'agglomération de Vire est aujourd'hui encore bien visible même si elle perd en lisibilité. Les coupures d'urbanisation sont essentiellement formées par les coteaux marqués, les fonds de vallées herbagés et les collines bocagères.

Depuis 2019, les projets de mobilités douces comme les voies cyclables visent à valoriser ces espaces non urbanisés et à utiliser l'ancienne voie ferrée.

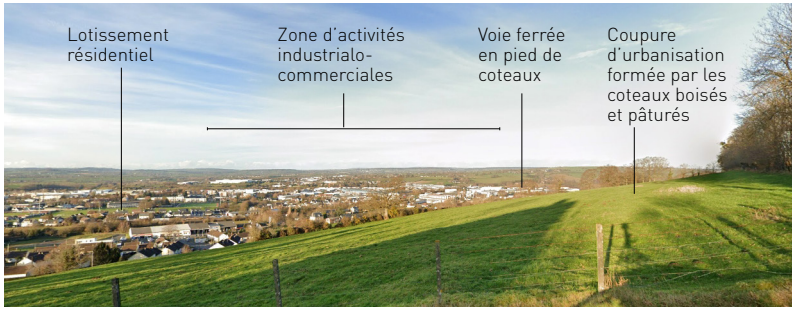

Vire - Avenue d'Atlacomulco - Frange urbaine Est, des coteaux qui marquent une limite d'urbanisation nette et qui offre des ouvertures sur des vues lointaines.

Vire - Route départementale RD 109 - Frange urbaine nord, des paysages industrialo-commerciaux et la vallée de la Vire. *Source : Google. Licence Common*

Vire : Ancienne voie ferrée transformée en voie verte. *Source : SCoT , état initial de l'environnement.*

ENJEUX PAYSAGERS DE L'AGGLOMÉRATION DE VIRE

La structure urbaine historique et des coupures d'urbanisation	Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, particulièrement dans la partie nord de l'agglomération viroise, quelle position adopter face à la banalisation des logiques d'implantations, la dégradation des silhouettes et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques sont-elles adaptables à l'époque actuelle ?
Les logiques de l'architecture du pays virois et de la Reconstruction et leur adaptation aux pratiques actuelles	Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives du pays virois? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?
Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux	Les fortes augmentations de chaleur prévues suite au dérèglement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle ? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture, notamment dans les centres villes ? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés ? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales ? Est-il souhaitable d'envisager des aménagement sur les berges de la Vire et de l'Allière ?
Le patrimoine bâti et le petit patrimoine de l'agglomération viroise	L'agglomération viroise regorge d'éléments patrimoniaux de qualité, dont la visibilité diminue avec les évolutions de l'urbanisation. Dès lors, doit-on considérer ces emblèmes de la mémoire locale comme des supports potentiels de projets, ou préfère-t-on les « mettre sous cloche » pour les pérenniser ? Certains lieux emblématiques, fortement producteurs de représentations socioculturelles et de paysages constituent des éléments remarquables du patrimoine local et d'attractivité pour le territoire. Ces lieux peuvent-ils trouver des synergies entre eux et avec le territoire? Pourraient-ils s'inscrire dans un projet de territoire global ?
La naturalité des vallées de la Vire et de l'Allière	Considérées comme des réserves foncières situées au coeur de l'agglomération viroise, les vallées de la Vire et de l'Allière offrent-t-elles un cadre de vie de qualité pour ses riverains ? Comment concilier naturalité et milieu urbain pour continuer à construire des quartiers sur un secteur fortement soumis à des débordements ? Ce contexte paysager spécifique appelle-t-il à concevoir de nouvelles formes urbaines ?
Les mobilités douces et le paysage	Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes (Eurovélo 4) et de voies vertes et d'itinéraires de randonnées (GR221 et GR Pays des Granitiers), que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique demande à envisager les mobilités différemment. Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ?

LES PENTES BOISÉES PATRIMONIALES ET RÉCRÉATIVES

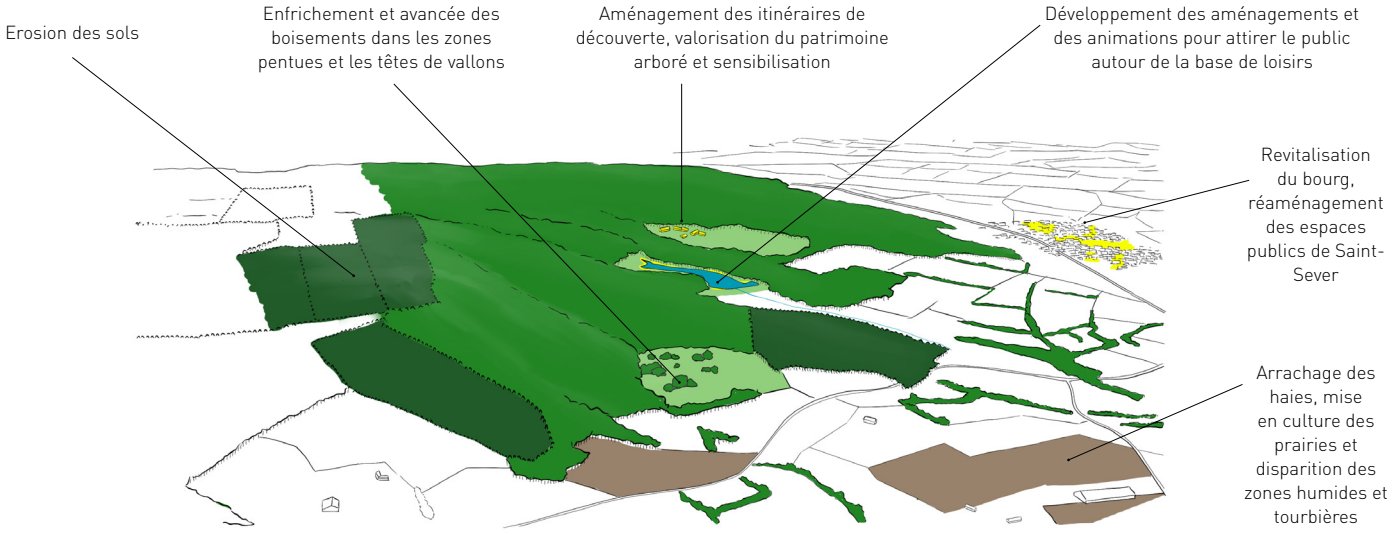

Noues de Sienne : L'aménagement et la revitalisation du bourg de Saint-Sever : restructuration des espaces publics, végétalisation et désimperméabilisation des sols, notamment des espaces de stationnement.

Noues de Sienne : L'aménagement du site touristique Etape en forêt, autour de la Motte castrale et des étangs du vieux château, dans la forêt de Saint-Sever.
Source : Signes Architecture

MISE EN TOURISME ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA FORÊT, DES LACS, ET DES RETENUES D'EAU

Dans le contexte de réchauffement climatique et pour répondre à une demande sociale croissante, les collectivités ont participé à rendre plus attractive la forêt, les lacs et les retenues d'eau. Les paysages gardent un caractère naturel remarquable mais de récents aménagements sont à noter :

- La création d'un complexe touristique à la place d'un camping vieillissant (cabanes, logements insolites, restaurant, salle de conférence, etc.),
- La valorisation des itinéraires de randonnées et l'installation de panneaux pédagogiques de sensibilisation à la richesse environnementale (postes d'observation),
- Le développement des aménagements permettant les activités sportives et de loisirs autour du lac : base nautique, maison des jeunes, sentiers, golf, scène de concert, etc.

« Le risque de mouvement de terrain dépend de la nature et de la configuration du sol et du sous-sol. Jusqu'à présent mal connu, le risque de mouvement de terrain a fait l'objet d'analyses des événements passés et des facteurs d'instabilité (géologie, pente des terrains, pluviométrie...) qui permettent progressivement d'en améliorer la connaissance. Le territoire du SCoT est susceptible d'être affecté par des risques de mouvements de terrain rapides et discontinus ».». Source : SCoT

ÉROSION DES SOLS

La géologie, le dérèglement climatique et l'évolution des pratiques culturales expliquent le risque croissant d'une érosion de terrains. Le territoire des pentes boisées est de plus en plus prédisposé au risque de chutes de blocs.

Noues de Sienne - Lac de la Dathée : augmentation de la fréquentation et nouveaux aménagements pour accueillir le public. *Source : Base de loisirs de la Dathée, MJC Vire*

LES PENTES BOISÉES PATRIMONIALES ET RÉCRÉATIVES

Les boisements et l'équilibre des feuillus et résineux	Les boisements constituent une composante importante des paysages des pentes boisées du Virois. Dans le contexte du changement climatique, leurs faciès et leurs modes de gestion évoluent, particulièrement dans les forêts domaniales et les bois du plateau, où des parcelles de résineux remplacent les feuillus. Cette évolution se répercute sur les paysages et la qualité environnementale des milieux naturels. Le résineux fait-il partie des caractéristiques paysagères locales ? Le changement climatique risque de modifier les espèces : allons-nous agir pour permettre l'adaptation des espèces locales de feuillus ou doit-on déjà anticiper un prochain changement de paysage ?
La qualité environnementale des landes et des zones humides	Les landes et les zones humides constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, d'autant plus dans un contexte où elles sont diminuées par l'enfrichement et le développement des boisements. Elles sont aussi un piège à carbone très efficace et les zones humides représentent également des réservoirs d'eau naturels très importants dans le contexte de réchauffement climatique. Visibles sur les coteaux du Virois, les landes font partie des caractéristiques paysagères locales. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-ils représenter un support de projet de territoire ? Comment stimuler la remise en état des zones humides dégradées ou disparues, comme outil d'un modèle agricole plus résilient ?
L'accès aux espaces naturels et la sensibilisation du public	Les pentes boisées du Virois offrent des milieux naturels de qualité. Les bois et les lacs constituent une trame écologique qui structure les paysages. La gestion raisonnée des boisements et des plages participe à créer le caractère naturel des paysages recherché par les visiteurs. Les lacs sont des lieux attractifs, moteurs d'aménités et d'activités de loisirs, et des outils permettant la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux. Souhaite-t-on poursuivre la valorisation du patrimoine naturel des hauteurs du Virois en rendant plus accessible les milieux naturels ? Ce patrimoine naturel peut-il constituer un moteur d'attractivité et de développement du territoire ?
Les ouvertures visuelles sur le grand paysage	La valeur paysagère des pentes boisées du Virois est en partie due aux ouvertures visuelles sur le grand paysage, que le contexte d'altitude permet. Face au développement de la végétation, spontané ou anthropique, les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Les ouvertures visuelles doivent-elles faire l'objet de projets de valorisation spécifique ? Peuvent-elles constituer des éléments structurants pour guider de futures mesures de gestion des milieux naturels, orienter de futurs projets d'urbanisation ou influencer le futur tracé d'itinéraires de mobilité douce ?

LES ENJEUX DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

URBANISATION - ÉQUIPEMENTS

- **La structure urbaine historique et des coupures d'urbanisation**
- **Les logiques de l'architecture du pays virois et de la Reconstruction et leur adaptation aux pratiques actuelles**
- **Le patrimoine bâti et le petit patrimoine de l'agglomération viroise**
- **Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux**
- **Les mobilités douces et le paysage**
- **La composition des énergies renouvelables avec les paysages**

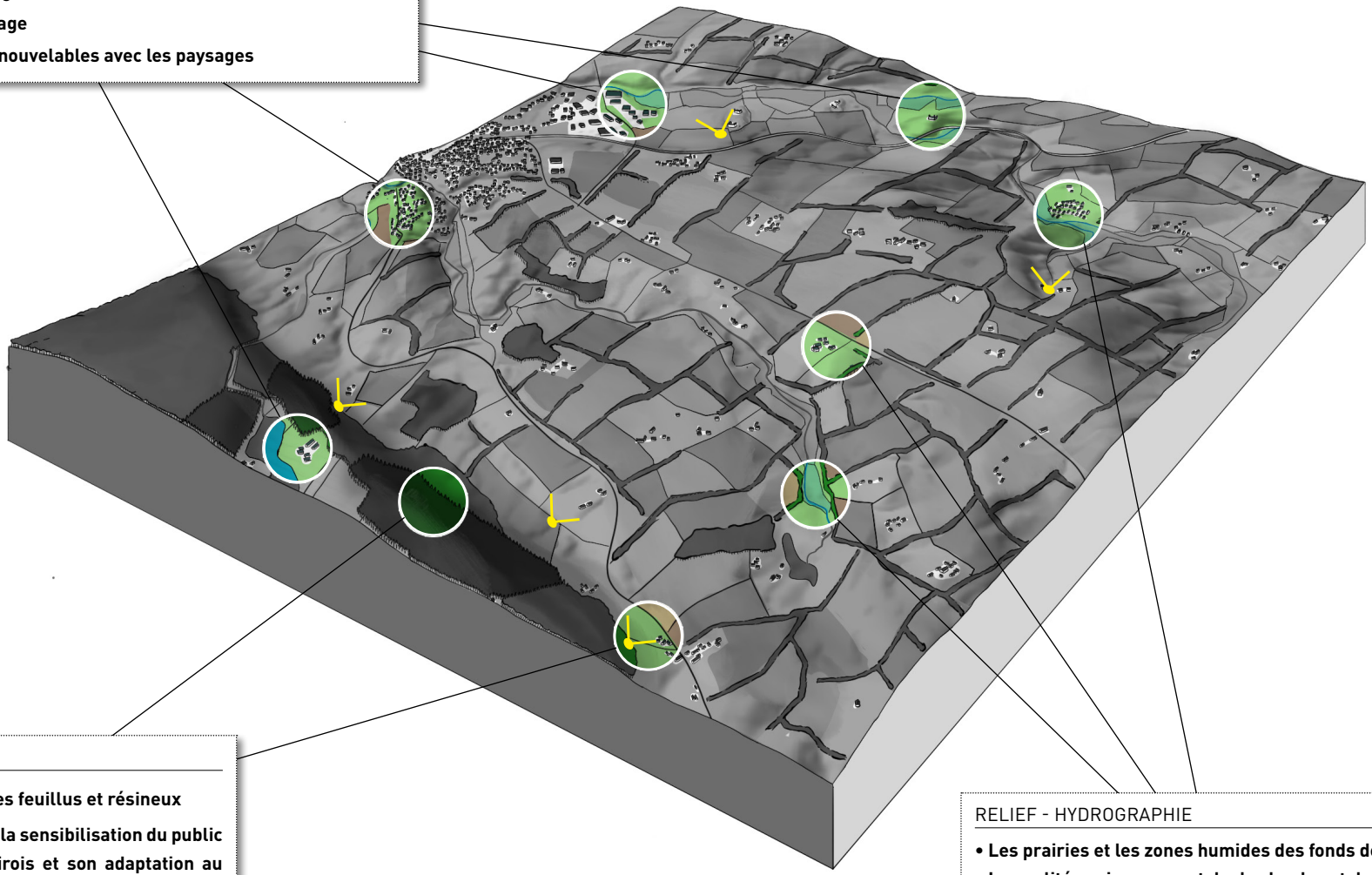

AGRICULTURE - BOISEMENTS

- **Les boisements et l'équilibre des feuillus et résineux**
- **L'accès aux espaces naturels et la sensibilisation du public**
- **La trame bocagère du pays virois et son adaptation au réchauffement climatique**
- **Les paysages prairiaux**
- **Les pré-vergers de haute-tige**

RELIEF - HYDROGRAPHIE

- **Les prairies et les zones humides des fonds de vallées**
- **La qualité environnementale des landes et des zones humides**
- **Les ouvertures visuelles sur le grand paysage**

La naturalité des vallées de la Vire et de l'Allière

ET MAINTENANT ?

Ce livret vous fournit une connaissance précise des paysages de l'unité paysagère, de leurs caractéristiques, de leurs évolutions et de leurs enjeux, tels que définis collectivement et partagés par les acteurs du territoire. Forts de cette connaissance des paysages, il s'agit maintenant de vous en saisir pour agir sur le territoire en s'appuyant sur le paysage. **Décideurs : ce rôle vous revient, notamment en définissant des objectifs de qualité paysagère.**

Le projet d'aménagement, de paysage et de territoire, pour devenir opérationnel, peut s'appuyer sur différents outils existants adaptés à vos besoins... À vous d'agir !

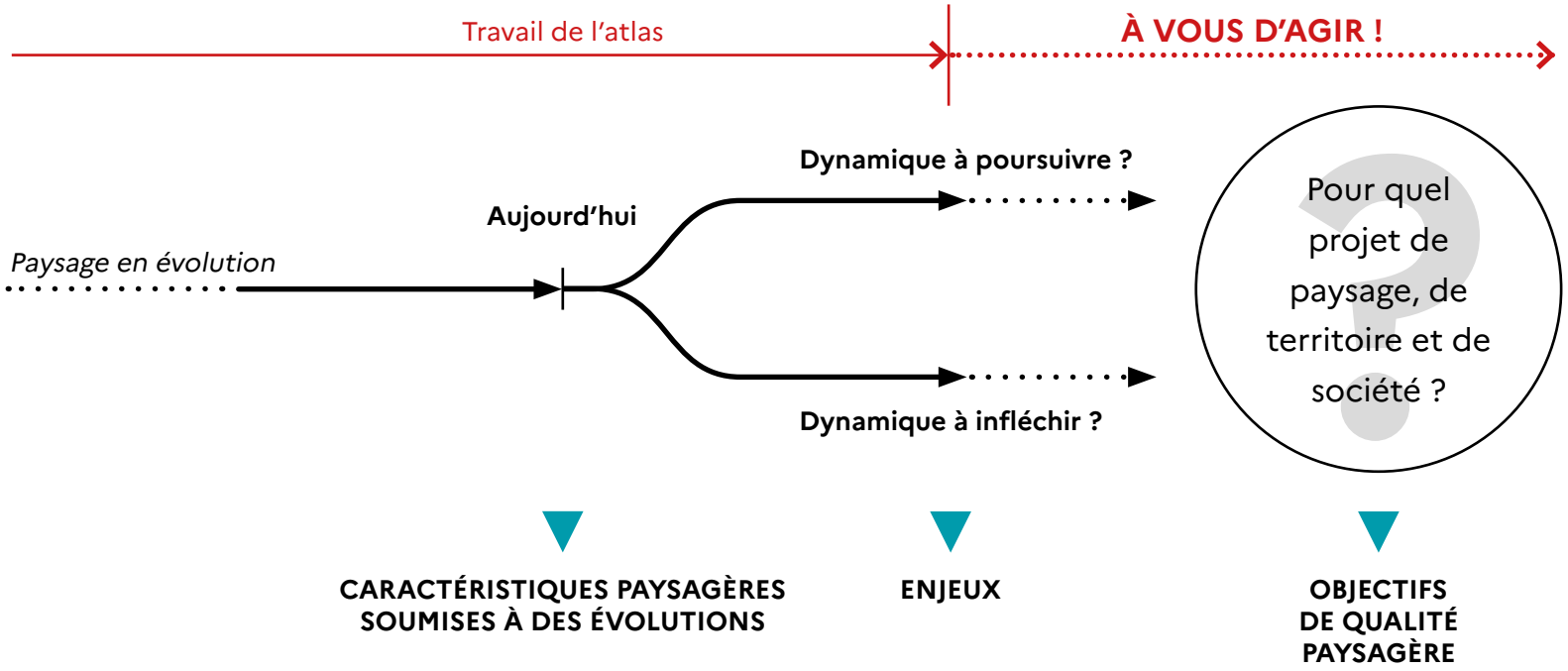

QUELQUES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES POUR CONTINUER...

- Plans de paysage,
- Observatoires photographiques des paysages
- Chartes architecturales et paysagères,
- Cahiers de recommandations architecturales et paysagères
- Classements et inscriptions de sites patrimoniaux
- Inscription au Patrimoine mondial
- PADD / OAP des PLU
- Documents d'urbanisme et environnementaux
- Projets d'aménagement
- Etc.

LES COMMUNES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

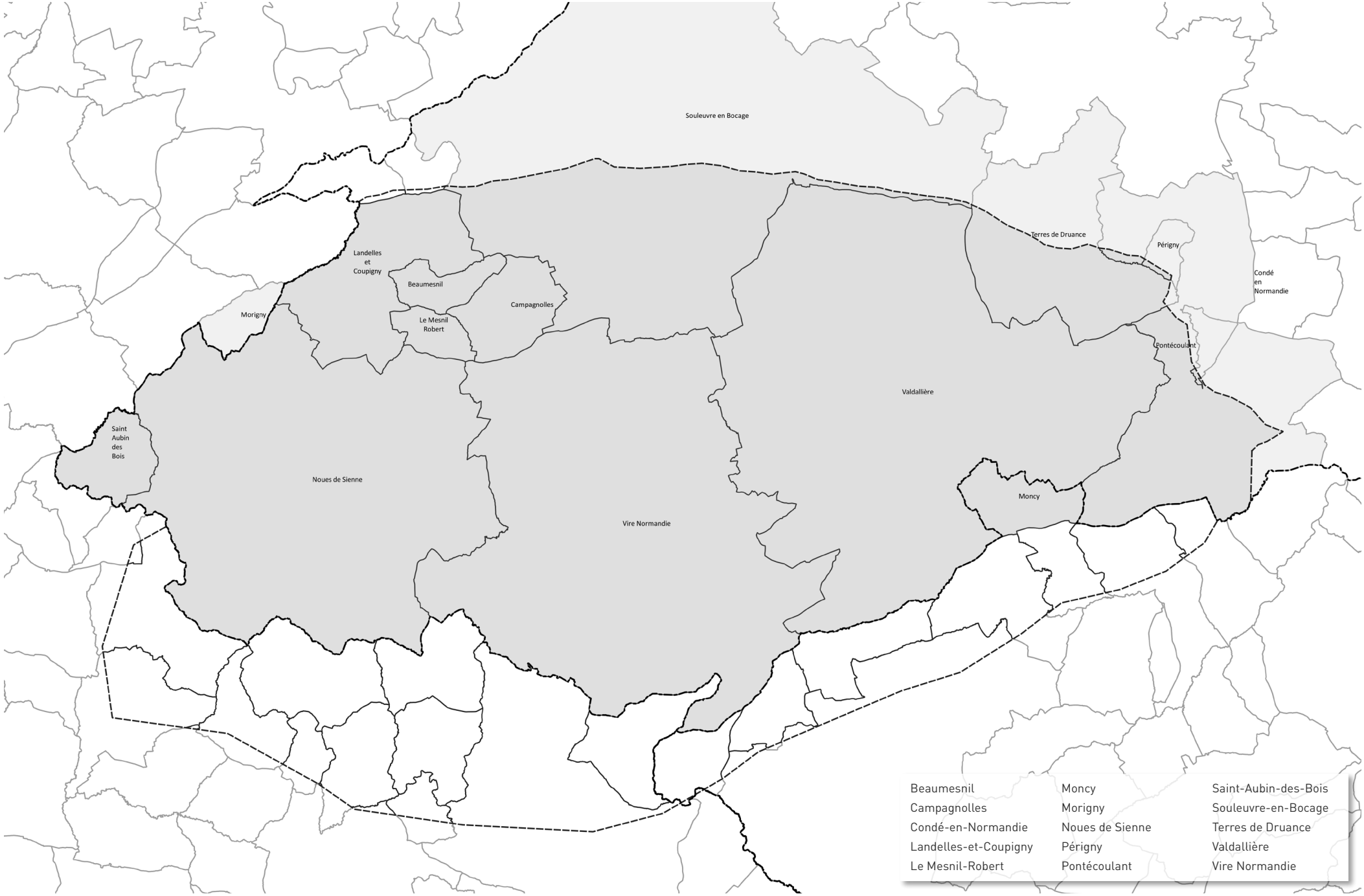

LE BASSIN DE VIRE DANS SON ÉCRIN BOCAGER ET VALLONNÉ

Saint-Severs-Calvados : Les villages qui surplombe les collines bocagère

Conception : PASSEURS-Paysagistes
Crédit photos : DREAL Normandie - Atelier PASSEURS-Paysagistes, sauf mentions.

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
Tél. 02 35 58 53 27

1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1
Tél. 02 50 01 83 00

Avec la participation de
PRÉFET DU CALVADOS
Liberté
Égalité
Fraternité

Atelier PASSEURS Paysagistes
Paysage et participation citoyenne

environnement & société | Sociologie Urbaine